



Rendement financier et renseignements réglementaires supplémentaires

T3 2024



Mise en garde au sujet des énoncés prospectifs

Le présent document contient certains énoncés prospectifs sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les activités de la Banque Manuvie du Canada (la « Banque » ou « BMC »). Ces énoncés prospectifs se caractérisent généralement par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes et expressions tels que « s'attendre à », « croire », « chercher à », « estimer », « potentiel », « possible » et « ciblant » ou des variations de ceux-ci et des expressions similaires.

Les énoncés prospectifs comportent des incertitudes et des risques inhérents, et il ne faut donc pas leur accorder une importance indue. La Banque souhaite prévenir le lecteur qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent, parfois sensiblement, des résultats prévus ou sous-entendus dans tout énoncé prospectif. Ces facteurs comprennent l'évolution de la conjoncture économique sur les marchés où la BMC exerce ses activités, les modifications apportées aux politiques gouvernementales et à la réglementation, ainsi que des facteurs propres à la BMC.

Sauf indication contraire, les énoncés prospectifs contenus au présent document reflètent la situation qui prévaut à la date où ils sont formulés. La BMC ne s'engage pas à les réviser ou à les mettre à jour.

Table des matières

Aperçu	1
Rendement financier.....	2
Communication de renseignements au titre du troisième pilier	
OVA – Approche de la gestion des risques de la Banque	5
Fonds propres réglementaires.....	10
KM1 – Indicateurs clés.....	12
CC1 modifié – Composition des fonds propres pour les PMB.....	13
LR2 – Ratio de levier : modèle de déclaration commun	13
Risque de crédit.....	14
CRA – Informations qualitatives générales sur le risque de crédit	14
CR1 – Qualité de crédit des actifs	16
CRC – Informations qualitatives requises sur les techniques d’atténuation du risque de crédit.....	17
CR3 – Aperçu des techniques d’atténuation du risque de crédit.....	18
CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l’atténuation du risque de crédit	19
CR5 – Approche standard – Exposition par catégorie d’actifs et par coefficient de pondération du risque	23
Risque de crédit de contrepartie	27
CCRA – Informations qualitatives sur le risque de crédit de contrepartie.....	27
CCR1 – Analyse de l’exposition au risque de crédit de contrepartie par approche	28
CCR3 – Approche standard – Exposition au risque de crédit de contrepartie par portefeuille réglementaire et par coefficient de pondération du risque	29
CCR5 – Nature des sûretés pour l’exposition au risque de crédit de contrepartie.....	30
Risque de marché.....	31
Risque opérationnel.....	33
ORA – Informations générales qualitatives sur le cadre du risque opérationnel des banques.....	33
IRRBB – Objectifs, politiques et informations quantitatives en matière de gestion des risques.....	35
Risque de taux d’intérêt.....	35
Communication de renseignements au titre de la ligne directrice B-6 – Risque de liquidité	36
Communication de renseignements au titre de la ligne directrice B-20	40
Glossaire.....	45

Aperçu

À propos de la Banque Manuvie du Canada

La Banque Manuvie du Canada (la « Banque » ou « BMC ») est une banque à charte fédérale de l'annexe I régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »). La BMC est considérée comme une banque de catégorie I aux termes de la ligne directrice du BSIF intitulée Normes de fonds propres et de liquidité des petites et moyennes institutions de dépôt (« PMB »).

La BMC est une filiale en propriété exclusive de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (« Manuvie »), elle-même une filiale en propriété exclusive de la Société Financière Manuvie (« SFM »). La SFM est un groupe de services financiers dont les actions se négocient en bourse. La BMC et sa filiale en propriété exclusive, la Société de fiducie Manuvie (« SDFM »), offrent une vaste gamme de produits et de services financiers, dont des prêts hypothécaires, des prêts placements et des produits de dépôt. La SDFM, société de fiducie fédérale dûment autorisée en vertu de la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt à agir à ce titre au Canada, est également régie par le BSIF. La Fiducie hypothécaire canadienne Platinum II (« Fiducie Platinum II ») a été créée afin de financer l'offre de produits hypothécaires de la BMC par voie de titrisation.

Rendement financier et renseignements dont la communication est prescrite par règlement

Le présent document présente les résultats financiers consolidés de la Banque et inclut des renseignements pertinents communiqués au titre du dispositif de Bâle III adopté par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et conformément aux lignes directrices B-6 et B-20 du BSIF et à sa Ligne directrice stipulant la communication de renseignements par les PMB au titre du troisième pilier. Au deuxième trimestre de 2023, la Banque a mis en œuvre les réformes du dispositif de Bâle III conformément à la version définitive des lignes directrices du BSIF suivantes : Normes de fonds propres, Exigences de levier, Normes de fonds propres et de liquidité des PMB et Ligne directrice stipulant la communication de renseignements par les PMB au titre du troisième pilier. Ces divulgations visent à renseigner les intervenants du marché sur le profil de risque de la Banque et l'application des exigences réglementaires du dispositif de Bâle, ainsi que sur ses portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels, pour faciliter leur évaluation des normes de souscription des prêts hypothécaires résidentiels de la Banque.

Les données financières présentées reflètent les résultats financiers consolidés de la Banque, de sa filiale la SDFM ainsi que de la Fiducie Platinum II, une entité structurée. Le présent rapport n'a pas été audité et tous les montants sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

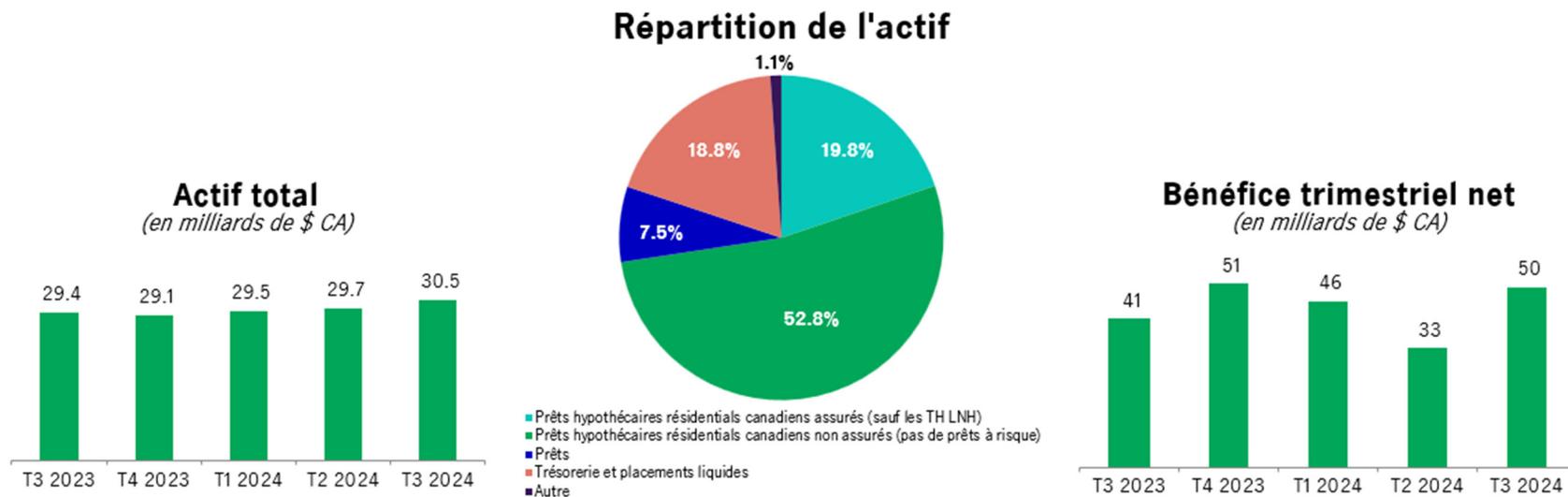
Des renseignements financiers supplémentaires sont également accessibles sur le site Web du BSIF (osfi-bsif.gc.ca), à la section [Données financières](#).

Rendement financier

L'information sur le rendement financier est fournie pour permettre au lecteur d'évaluer les résultats d'exploitation non audités et la situation financière de la Banque pour le trimestre clos le 30 septembre 2024.

Pour le troisième trimestre, clos le 30 septembre 2024, la Banque a enregistré un bénéfice net de 50 millions de dollars, soit une augmentation de 17 millions de dollars, ou de 52 %, par rapport au trimestre précédent. L'augmentation est principalement attribuable à des gains nets sur le portefeuille de placements, alors qu'une perte nette avait été enregistrée au trimestre précédent. Les résultats du troisième trimestre reflètent également l'augmentation des produits d'intérêts en raison de la croissance des titres de crédit nets. Par rapport à l'exercice précédent, le bénéfice net a augmenté de 9 millions de dollars, soit 22 %, principalement en raison de gains nets sur le portefeuille de placements, mais cette hausse a été partiellement compensée par l'augmentation des frais autres que d'intérêts et par la diminution du revenu net en matière d'intérêts.

Au 30 septembre 2024, l'actif totalisait 30,5 milliards de dollars, soit une hausse de 0,8 milliard de dollars, ou de 2,7 %, par rapport au 30 juin 2024, principalement attribuable à la croissance des placements à court terme et des éléments d'actifs hypothécaires, partiellement contrebalancée par un recul des prêts. Par rapport au trimestre de l'exercice précédent clos le 30 septembre 2023, l'actif a augmenté de 1,1 milliard de dollars, ou de 3,7 %, principalement en raison de la hausse des soldes des éléments d'actifs hypothécaires, partiellement contrebalancée par un recul des prêts et des placements à court terme.



Rendement financier

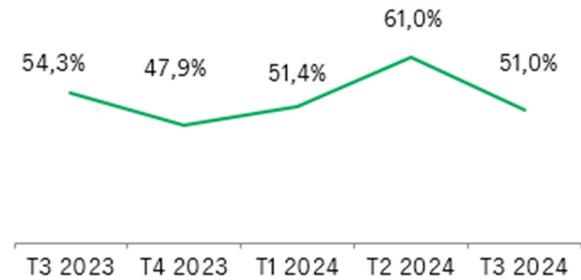
Soldes à la date du bilan	T3 2024	T2 2024	T1 2024	T4 2023	T3 2023
ACTIF					
Trésorerie, équivalents de trésorerie et liquidités soumises à restrictions	\$ 3,450	\$ 2,989	\$ 3,403	\$ 3,102	\$ 3,602
Titres de créance	266	273	253	240	245
Titres de participation	180	164	170	156	145
Total des liquidités et des titres	\$ 3,896	\$ 3,426	\$ 3,826	\$ 3,498	\$ 3,992
Prêts hypothécaires	\$ 24,080	\$ 23,699	\$ 23,029	\$ 22,877	\$ 22,603
Autres prêts	2,292	2,346	2,391	2,444	2,520
Total des titres de crédit	\$ 26,372	\$ 26,045	\$ 25,420	\$ 25,321	\$ 25,123
Autres éléments d'actif	\$ 275	\$ 267	\$ 262	\$ 269	\$ 264
Total de l'actif	\$ 30,543	\$ 29,738	\$ 29,508	\$ 29,088	\$ 29,379
PASSIF et CAPITAUX PROPRES					
Passif					
Dépôts à vue	\$ 12,558	\$ 12,760	\$ 13,171	\$ 13,402	\$ 13,504
Dépôts à terme	9,662	8,871	8,635	8,146	8,369
Total des dépôts	\$ 22,220	\$ 21,631	\$ 21,806	\$ 21,548	\$ 21,873
Effets à payer	6,206	6,070	5,686	5,556	5,428
Autres éléments de passif	251	207	199	192	218
Total du passif	\$ 28,677	\$ 27,908	\$ 27,691	\$ 27,296	\$ 27,519
Capitaux propres					
Capital-actions émis					
Actions privilégiées	\$ 229	\$ 229	\$ 229	\$ 229	\$ 229
Actions ordinaires	267	267	267	267	267
Surplus d'apport	442	442	442	442	442
Bénéfices non répartis	928	893	879	854	920
Cumul des autres éléments du résultat étendu	-	(1)	-	-	2
Total des capitaux propres	\$ 1,866	\$ 1,830	\$ 1,817	\$ 1,792	\$ 1,860
Total du passif et des capitaux propres	\$ 30,543	\$ 29,738	\$ 29,508	\$ 29,088	\$ 29,379

	2024			2023		Fiscal YTD		Fiscal
	T3	T2	T1	T4	T3	2024	2023	2023
Produits								
Revenu en intérêts	\$ 379	\$ 382	\$ 379	\$ 379	\$ 380	\$ 1,140	\$ 1,078	\$ 1,457
Dépenses d'intérêts	256	261	257	256	254	774	715	971
Revenu net en intérêts	\$ 123	\$ 121	\$ 122	\$ 123	\$ 126	\$ 366	\$ 363	\$ 486
Honoraires	\$ 6	\$ 6	\$ 6	\$ 6	\$ 7	\$ 18	\$ 18	\$ 24
Gains nets (pertes nettes) sur titres	14	(7)	5	10	(9)	12	-	10
Gains nets (pertes nettes) sur dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-
Revenus (pertes) autres que les intérêts	\$ 20	\$ (1)	\$ 11	\$ 16	\$ (2)	\$ 30	\$ 18	\$ 34
Total des produits	\$ 143	\$ 120	\$ 133	\$ 139	\$ 124	\$ 396	\$ 381	\$ 520
Provision pour (recouvrement de) pertes sur créances sur les titres de crédit	-	-	1	1	2	1	6	7
Dépenses autres que les intérêts	73	74	68	67	67	215	196	263
Résultat net avant impôts sur le résultat	\$ 70	\$ 46	\$ 64	\$ 71	\$ 55	\$ 180	\$ 179	\$ 250
Charge d'impôt	20	13	18	20	14	51	48	68
Résultat net	\$ 50	\$ 33	\$ 46	\$ 51	\$ 41	\$ 129	\$ 131	\$ 182

Le contenu des tableaux ci-dessus, qui constituent un résumé des états financiers consolidés non audités de la BMC, concorde avec les états financiers consolidés non audités déposés auprès du BSIF. Les différences de classement s'expliquent par la nécessité de résumer les résultats.

Le ratio d'efficacité était de 51,0 % au troisième trimestre de 2024, contre 61,0 % au deuxième trimestre du même exercice et 54,3 % au 30 septembre 2023. L'augmentation par rapport au trimestre et à l'exercice précédents découle des gains nets attribuables aux placements, alors que des pertes nettes avaient été dégagées au trimestre et à l'exercice précédents, et de l'augmentation des frais autres que d'intérêt par rapport à l'exercice précédent.

Coefficient de rendement

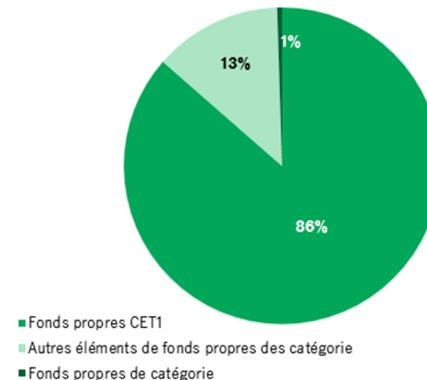


Fonds propres

Au 30 septembre 2024, le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (« CET1 »), le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres au titre du dispositif de Bâle III se sont établis à 14,9 %, à 17,1 % et à 17,2 %, respectivement, ce qui dépasse largement les exigences réglementaires minimales en la matière. La direction a confiance que le niveau actuel de capitalisation de la Banque suffira à soutenir ses objectifs stratégiques et lui permettra de continuer à croître.

Les actifs pondérés en fonction du risque s'élevaient à 10,3 milliards de dollars au troisième trimestre de 2024, soit une hausse de 0,2 milliard de dollars, ou de 2 %, par rapport au trimestre précédent. La hausse est principalement attribuable à la croissance des placements à court terme et des titres de crédit. Par rapport au 30 septembre 2023, les actifs pondérés en fonction du risque ont augmenté de 0,3 milliard de dollars, soit 3 %, principalement en raison de la croissance des titres de crédit, celle-ci étant partiellement compensée par une baisse des placements à court terme.

Consultez la section « Fonds propres réglementaires » pour en savoir plus sur les exigences réglementaires en matière de fonds propres, les ratios des fonds propres et les actifs pondérés en fonction du risque.



Total des actifs pondérés en fonction du risque

\$ 10,3 milliards de dollars

Total des fonds propres

\$ 1,8 milliards de dollars

Ratio des fonds propres CET1

14,9%

Ratio des fonds propres des catégorie 1

17,1%

Ratio du total des fonds propres

17,2%

Notes de crédit

Le 1er août 2024, S&P Global Ratings (« S&P ») a réaffirmé les notes de A+ accordée pour les dépôts à long terme et de A-1 accordée pour les dépôts à court terme de la Banque Manuvie, avec perspectives stables. Le 28 juin 2024, DBRS Limited (« DBRS ») et ses entités affiliées (« Morningstar DBRS ») ont confirmé la note d'émetteur à long terme de la Banque Manuvie à AA (faible) et sa note d'émetteur à court terme à R-1 (moyen), avec tendance stable.

Au 30 septembre 2024

S&P

Note à court terme	A-1
Note à long terme	A+

Morningstar DBRS

Note à court terme	R-1 (moyenne)
Note à long terme	AA (faible)

OVA – Approche de la gestion des risques de la Banque

Les principaux risques auxquels fait face la Banque sont d'ordre stratégique ou opérationnel ou ont trait au crédit, au marché ou à la liquidité. La Banque gère ces risques au moyen d'un cadre de gestion des risques d'entreprise (« GRE »). Elle cherche à maintenir un juste équilibre entre les niveaux de risque couru et les objectifs commerciaux de croissance et de rentabilité.

Cadre de gestion des risques

Le cadre de GRE de la Banque fait état des politiques et des normes de pratique relatives à la gouvernance et au repérage, à l'évaluation, au suivi, au contrôle et à l'atténuation des risques. Le chef de la gestion des risques est chargé d'élaborer, d'établir, de mettre en œuvre, de maintenir et d'améliorer le cadre de GRE.

En outre, des programmes de gestion des risques sont en place pour chacune des grandes catégories de risque de la Banque : risque stratégique, risque de marché, risque de crédit, risque d'illiquidité et risque opérationnel. Ces programmes comprennent des politiques et des normes de pratique conformes au cadre de GRE. Ils portent notamment sur les éléments suivants:

- Attribution des responsabilités de gestion des risques;
- Philosophie et propension à prendre des risques;
- Établissement de cibles ou de limites de risque précises;
- Délégation de pouvoirs relativement à la prise de risques;
- Repérage, mesure, évaluation et suivi des risques, et production de rapports afférents;
- Contrôle et atténuation des risques.

Pour mener à bien la mission de la Banque dans le cadre de ses priorités stratégiques, nous nous sommes engagés à respecter un ensemble de valeurs communes qui reflètent notre culture, guident notre conduite et contribuent à façonner la manière dont nous travaillons ensemble. Ce faisant, la Banque s'applique à créer une culture de conscience des risques, dans le cadre de laquelle les personnes et les groupes sont encouragés et aptes à prendre des décisions proactives et transparentes qui reposent sur un équilibre entre le risque et le rendement et qui servent les intérêts de la Banque à long terme.

Le Code de déontologie et d'éthique de Manuvie témoigne de l'importance accordée à la conduite éthique et au respect de l'ensemble des lois applicables. Il incombe à chacun des employés de le respecter, tout comme il leur revient de repérer et de divulguer tout conflit d'intérêts potentiel ou avéré et d'éviter de se placer dans de telles situations.

Le cadre dont la Banque s'est dotée en matière de risque s'articule autour de trois lignes de défense.

La responsabilité de la haute direction des diverses unités administratives à l'égard de la gestion des risques de leur unité et de la mise en œuvre des contrôles connexes constitue la première ligne de défense. La direction est tenue de s'assurer que les stratégies commerciales de la Banque sont fidèles à sa philosophie de prise de risques, à sa propension à prendre des risques et à sa culture. En outre, la direction évalue et gère les expositions aux risques conformément aux politiques et aux normes de pratique relatives à la gestion des risques d'entreprise. Elle est également responsable de dégager des rendements proportionnels aux risques encourus.

Le chef de la gestion des risques et le groupe de gestion des risques représentent la deuxième ligne de défense. Le groupe de gestion des risques supervise, valide, vérifie et remet en question de façon indépendante les hypothèses sous-tendant les activités de prise de risques et les mesures d'atténuation de ceux-ci. En outre, le comité directeur de gestion du risque de la Banque soutient l'équipe de la haute direction dans le cadre de la surveillance des activités générales de prise de risques et des mesures d'atténuation de ceux-ci.

La troisième ligne de défense est assurée par le Service d'audit, qui analyse de manière indépendante l'efficacité et l'opportunité des contrôles par rapport au risque inhérent des activités. Ce service passe également en revue les programmes d'atténuation des risques et les fonctions de surveillance des risques.

Structure de gouvernance et de gestion du risque

La gouvernance du risque au sein de la Banque relève du conseil d'administration et de plusieurs comités directeurs de gestion.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration est chargé de superviser la gestion par la Banque des principaux risques auxquels elle fait face. Il examine et approuve la politique de gestion des risques d'entreprise, la philosophie de prise de risques et la propension globale à prendre des risques avec l'aide de ses comités. Le chef de la direction relève directement du conseil d'administration pour l'ensemble des activités de prise de risques et de gestion des risques. Il est appuyé par le chef de la gestion des risques et par les comités directeurs de gestion. Ces derniers établissent les politiques de gestion des risques, orientent les activités de prise de risques, assurent le suivi des risques importants et défendent les priorités en matière de gestion des risques stratégiques de la Banque.

Le comité d'audit et de révision est chargé d'aider le conseil d'administration à veiller à la qualité et à l'intégrité de l'information financière, à l'efficacité des contrôles internes afférents, au strict respect des exigences d'ordre juridique ou réglementaire applicables et à l'efficacité des pratiques de gestion des risques et de conformité. Il supervise également la conformité aux politiques et aux procédures liées aux conflits d'intérêts, à la confidentialité de l'information, aux plaintes des clients et aux opérations entre parties liées.

Le comité de gestion des risques du conseil d'administration aide ce dernier à s'acquitter de sa fonction de surveillance de la gestion des principaux risques, y compris en ce qui a trait à l'efficacité des contrôles internes afférents et au respect des politiques de gestion des risques.

Comités directeurs de gestion

La Banque a créé des postes et formé des comités dans le cadre de sa structure de gouvernance et de gestion. Les comités sont des forums permettant de soulever les problèmes relatifs aux risques et de les communiquer aux secteurs d'activité et aux fonctions de gestion des risques.

Le comité directeur de gestion du risque de la Banque conseille et appuie la haute direction en matière de gouvernance et de surveillance des risques. Il constitue également un forum de discussion et d'examen de la philosophie de prise de risques, de la propension à prendre des risques, des limites de risque, des expositions aux risques et des occasions d'optimisation de la prise de risques dans le contexte du modèle d'affaires et des objectifs stratégiques à court et à long terme de la Banque. Ce comité est chargé de la supervision de la gestion de toutes les expositions aux risques en fonction des politiques et des limites approuvées ainsi que des stratégies de gestion des risques. Il chapeaute également le cadre de GRE, lequel couvre la propension à prendre des risques, les responsabilités relatives à la gestion des risques, le repérage, la mesure, l'évaluation et le suivi des risques, la production de rapports afférents ainsi que le contrôle et l'atténuation des risques.

Le comité directeur de gestion du risque est libre de déléguer ses fonctions, en tout ou en partie. Les sous-comités mis sur pied incluent le comité de l'appariement de l'actif et du passif, le comité de crédit, le comité de gestion des risques opérationnels et le comité de gestion des fonds propres.

Le comité de l'appariement de l'actif et du passif élabore les politiques structurelles relatives au risque de taux d'intérêt que pose le marché et au risque d'illiquidité, en plus de superviser les programmes et pratiques de gestion des risques de marché et d'illiquidité et d'appariement de l'actif et du passif qui s'y rapportent. Il assure la surveillance du profil de risque de marché global, des risques émergents et avérés les plus importants et des activités de gestion des risques, et voit au respect des politiques afférentes.

Le comité de crédit supervise la gestion du risque de crédit et élabore les politiques afférentes, y compris en fixant des limites appropriées en ce qui a trait aux placements et aux entités apparentées, en fonction des différents échelons de la direction. Il assure la surveillance du profil de risque de crédit global, des risques émergents et avérés les plus importants et des activités de gestion des risques, et voit au respect des politiques relatives au risque de crédit. Le comité de crédit approuve également les prêts et les placements importants.

Le comité de gestion des risques opérationnels élabore les politiques et les normes de pratique relatives au risque opérationnel et établit le cadre dans lequel elles sont appliquées. Il assure la surveillance du profil de risque opérationnel global, des risques émergents et avérés les plus importants et des activités de gestion des risques, et voit au respect des politiques afférentes.

Le comité de gestion des fonds propres élabore les politiques qui ont trait à sa mission et supervise le programme de gestion des fonds propres.

Rapports sur les risques

Les risques auxquels s'expose la Banque font l'objet d'une surveillance et de rapports qui sont régulièrement transmis à la haute direction, aux comités directeurs de gestion et au conseil d'administration.

Risque de crédit

Les risques de crédit font l'objet d'une surveillance et de rapports qui sont transmis tous les trimestres au conseil d'administration, au comité de crédit et au comité directeur de gestion du risque de la Banque ainsi qu'au service de gestion du risque de crédit de la SFM. Le chef de la gestion des risques et le comité de gestion du risque de crédit de la Banque établissent des objectifs quant à la diversification et à la qualité générale des portefeuilles de prêts, ainsi que des critères de sélection des contreparties et des intermédiaires, en plus de veiller au respect de l'ensemble des politiques et limites de crédit applicables. Le conseil d'administration est chargé d'examiner et d'approuver les principales politiques de gestion du risque de crédit.

Risque de marché

Ultimement, la gestion stratégique des risques de marché, de taux d'intérêt et d'illiquidité a été déléguée par le conseil d'administration au comité de l'appariement de l'actif et du passif. La stratégie de gestion des risques de ce comité tient compte du risque de taux d'intérêt découlant de l'écart entre le rendement de l'actif et le passif sous-jacent, et vise à maintenir les pertes qui pourraient s'ensuivre dans des limites acceptables.

Les positions de placement et les expositions au risque réelles sont surveillées afin que les lignes directrices et les limites des politiques soient respectées. Les positions sont déclarées au comité de l'appariement de l'actif et du passif chaque mois ainsi qu'au comité mondial analogue de la SFM tous les trimestres.

Risque d'illiquidité

Le conseil d'administration est ultimement responsable de surveiller la gestion du risque d'illiquidité de la Banque, les responsabilités en la matière étant déléguées au chef des finances et trésorier. Le chef de la gestion des risques est responsable de la surveillance indépendante des activités de prise de risques ayant trait à la liquidité et des mesures d'atténuation de ceux-ci. Le comité de l'appariement de l'actif et du passif est responsable de la gestion et du suivi du risque d'illiquidité.

Au moins une fois par année, le conseil d'administration examine et approuve la politique de gestion du risque d'illiquidité et des risques de marché et examine le plan d'intervention d'urgence en cas d'illiquidité, de manière à ce que la Banque dispose de l'infrastructure et des fonctions de contrôle nécessaires pour respecter ses obligations prévues et imprévues en matière de liquidité. La tolérance au risque et les limites afférentes sont approuvées par le conseil d'administration et définissent le niveau de risque d'illiquidité maximum que la Banque est prête à assumer. Le plan d'intervention d'urgence en cas d'illiquidité présente différentes situations de liquidité. Il prévoit des procédures, des plans d'action et des exigences

en matière de communication pour chaque scénario et définit les rôles et responsabilités de chacun. Il existe quatre niveaux de liquidité conçus pour repérer et traiter les différentes positions de liquidité. La situation de la Banque en matière de liquidité est examinée et confirmée ou modifiée lors de chaque réunion du comité de l'appariement de l'actif et du passif, ou plus fréquemment si nécessaire.

Risque opérationnel

La politique et le cadre de gestion des risques opérationnels de la Banque énoncent la structure de gouvernance, la propension à prendre des risques et le degré de tolérance au risque, jetant ainsi les bases des mesures d'atténuation du risque opérationnel. Ce cadre est conçu pour harmoniser les pratiques et les procédures de gestion des risques opérationnels de manière à appuyer les objectifs de la Banque qui sont d'ordre financier ou stratégique ou ont trait aux risques ou aux fonds propres.

La Banque surveille le risque opérationnel et en rend compte régulièrement. Le comité directeur de gestion du risque de la Banque et le comité de gestion des risques de son conseil d'administration reçoivent des rapports trimestriels qui font état de tout dépassement du seuil de tolérance au risque de la Banque ou de tout écart par rapport à sa propension à prendre des risques, décrivent les pertes importantes et les événements récents notables en matière de risque et signalent tout risque en évolution ou tout incident externe pertinent susceptible d'avoir une incidence sur le respect par la Banque de sa politique de gestion des risques et sur ses fonds propres au titre du risque. Au moins une fois par année, le comité de gestion des risques du conseil d'administration examine et approuve la politique de gestion des risques opérationnels.

Simulations de crise

Les simulations de crise sont une technique de gestion des risques utilisée par la Banque pour évaluer les effets potentiels sur sa situation financière d'une série de chargements déterminés qui surviendrait en lien avec les différents facteurs de risque. Ces changements correspondent à des événements exceptionnels, mais plausibles. Les simulations de crise comprennent à la fois l'analyse de scénarios et les tests de sensibilité. Elles font partie intégrante du cadre de gestion des risques de la Banque, car elles facilitent le repérage et l'évaluation des risques, et permettent de soutenir la prise de décisions stratégiques. Élément essentiel du programme de gestion des risques d'entreprise, les simulations de crise facilitent le repérage des risques et peuvent également contribuer à l'élaboration de contrôles des risques et de stratégies d'atténuation.

La Banque effectue des simulations de crise relativement aux risques importants qu'elle court, y compris, sans s'y limiter, les risques de crédit, de marché, d'illiquidité et d'ordre opérationnel. À l'heure actuelle, ces risques sont soumis à des simulations distinctes avant d'être combinés pour donner une indication du montant total de fonds propres requis en situation de crise. La Banque fait également appel à des experts, lorsqu'il y a lieu de le faire, pour calculer et évaluer les fonds propres supplémentaires dont elle aurait besoin à la lumière des risques particuliers cernés.

Stratégies de gestion des risques

Pour en savoir plus sur les stratégies et les processus mis en œuvre par la Banque pour gérer, couvrir et atténuer les risques, veuillez vous reporter aux sections suivantes du présent rapport:

- Stratégie de gestion du risque de crédit et techniques d'atténuation des risques afférentes, aux pages 14 et 17;
- Stratégie de gestion des risques de marché, à la page 31;

- Stratégie de gestion des risques opérationnels, à la page 33;
- Stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt, à la page 35;
- Stratégie de gestion du risque d'illiquidité, à la page 36.

Fonds propres réglementaires

Les exigences réglementaires applicables à la Banque en matière de fonds propres consolidés sont déterminées par les lignes directrices du BSIF suivantes : Normes de fonds propres et de liquidité des PMB, Normes de fonds propres et Exigences de levier.

Depuis le 1er avril 2023, la Banque applique les réformes bancaires du dispositif de Bâle III qu'elle a adoptée conformément aux exigences révisées en matière de fonds propres, de levier, de liquidité et de communication de renseignements annoncées par le BSIF afin d'aider les institutions de dépôt canadiennes à gérer les risques plus efficacement et de favoriser leur résilience.

La Banque gère ses fonds propres conformément aux lignes directrices établies par le BSIF en fonction des normes du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). La ligne directrice du BSIF intitulée Normes de fonds propres (NFP) explique comment les règles de Bâle III s'appliquent aux banques canadiennes. Le BSIF exige de toutes les institutions financières fédérales qu'elles atteignent certains ratios de fonds propres minimums, soit un ratio des fonds propres CET1 de 7,0 %, un ratio de fonds propres de catégorie 1 de 8,5 % et un ratio du total des fonds propres de 10,5 %. L'évaluation qualitative et quantitative des fonds propres dont la Banque aurait besoin pour contrebalancer d'éventuelles pertes inattendues découlant des risques de crédit, de marché et d'ordre opérationnel inhérents à ses activités repose sur un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP). Les méthodes de gestion des fonds propres de la BMC soutiennent son modèle d'affaires et son orientation stratégique.

Approches réglementaires servant à déterminer les fonds propres nécessaires

Risque de crédit

Les banques ont le choix entre deux méthodologies pour déterminer les fonds propres nécessaires pour couvrir le risque de crédit : l'approche fondée sur les notations internes ou l'approche standard. En utilisant l'approche fondée sur les notations internes, les banques peuvent déterminer les pondérations de risque à l'égard des expositions au bilan et hors bilan à l'aide de formules internes. L'approche standard exige des banques qu'elles attribuent des pondérations de risque aux expositions au bilan et hors bilan, comme le prescrit le BSIF aux termes de la ligne directrice NFP. La BMC et la SDFM utilisent l'approche standard pour déterminer les fonds propres nécessaires pour couvrir le risque de crédit.

Risque de marché

Il existe deux méthodes pour déterminer les fonds propres nécessaires pour couvrir le risque de marché : l'approche standard ou l'approche des modèles internes. Ces exigences s'appliquent aux banques que le BSIF désigne comme banques d'importance systémique intérieure (BISi) et à d'autres institutions actives à l'échelle internationale. Les exigences de fonds propres pour le risque de marché ne s'appliquent pas à la BMC ni à la SDFM.

Risque opérationnel

Il existe deux méthodes pour déterminer les fonds propres nécessaires pour couvrir le risque opérationnel : l'approche standard et l'approche standard simplifiée. La BMC et la SDFM utilisent actuellement l'approche standard simplifiée, selon laquelle les institutions doivent détenir des fonds propres pour couvrir le risque opérationnel équivalent à 15 % du revenu brut ajusté annuel moyen des 12 trimestres précédents. Les actifs pondérés en fonction du risque opérationnel équivalent à 12,5 fois les fonds propres couvrant le risque opérationnel.

KM1: indicateurs clés

	T3 2024	T2 2024	T1 2024	T4 2023	T3 2023
Fonds propres disponibles (montants)					
1 Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	\$ 1,536	\$ 1,494	\$ 1,479	\$ 1,450	\$ 1,507
2 Fonds propres de catégorie 1	\$ 1,765	\$ 1,723	\$ 1,708	\$ 1,679	\$ 1,736
3 Total des fonds propres	\$ 1,775	\$ 1,733	\$ 1,719	\$ 1,690	\$ 1,747
Actifs pondérés en fonction du risque (montants)					
4 Total des actifs pondérés en fonction du risque (APR)	\$ 10,305	\$ 10,109	\$ 10,048	\$ 9,853	\$ 9,952
Ratios des fonds propres fondés sur le risque en pourcentage des APR					
5 Ratio CET1 (%)	14.9%	14.8%	14.7%	14.7%	15.1%
6 Ratio des fonds propres de catégorie 1 (%)	17.1%	17.0%	17.0%	17.0%	17.4%
7 Ratio du total des fonds propres (%)	17.2%	17.1%	17.1%	17.2%	17.6%
Exigences supplémentaires en matière de réserve de CET1 en pourcentage des APR					
8 Exigence d'une réserve de conservation des fonds propres (%)	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%
11 Total des exigences de la banque en matière de réserve particulière de CET1 (%)	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%
12 Fonds propres CET1 disponibles après avoir satisfait aux exigences minimales de fonds propres de la banque (%)	7.9%	7.8%	7.7%	7.7%	8.1%
Ratio de levier du dispositif de Bâle III					
13 Mesure de l'exposition totale au ratio de levier du dispositif de Bâle III	\$ 32,444	\$ 31,696	\$ 31,291	\$ 30,756	\$ 31,069
14 Ratio de levier du dispositif de Bâle III en % (ligne 2 / ligne 13)	5.4%	5.4%	5.5%	5.5%	5.6%

CC1 modifié – Composition des fonds propres pour les PMB

		T3 2024	T2 2024	T1 2024	T4 2023	T3 2023
Fonds propres CET1 : instruments et réserves						
1	Actions ordinaires et assimilées admissibles directement émises (et leur équivalent dans le cas des institutions qui ne sont pas constituées en société par actions) plus primes liées aux fonds propres correspondantes	\$ 709	\$ 709	\$ 709	\$ 709	\$ 709
2	Bénéfices non répartis	928	893	879	854	920
3	Cumul des autres éléments du résultat étendu (et autres réserves)	(1)	(1)	-	-	1
6	Fonds propres CET1 avant ajustements réglementaires	\$ 1,636	\$ 1,601	\$ 1,588	\$ 1,563	\$ 1,630
Fonds propres CET1 : ajustements réglementaires						
28	Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres CET1	\$ (100)	\$ (107)	\$ (109)	\$ (113)	\$ (123)
29	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	\$ 1,536	\$ 1,494	\$ 1,479	\$ 1,450	\$ 1,507
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 : instruments						
30	Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 admissibles directement émis plus primes liées aux fonds propres correspondantes	\$ 229	\$ 229	\$ 229	\$ 229	\$ 229
44	Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 (AT1)	229	229	229	229	229
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	\$ 1,765	\$ 1,723	\$ 1,708	\$ 1,679	\$ 1,736
Fonds propres de catégorie 2 : instruments et provisions						
50	Provisions collectives	\$ 10	\$ 10	\$ 11	\$ 11	\$ 11
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	\$ 10	\$ 10	\$ 11	\$ 11	\$ 11
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	\$ 1,775	\$ 1,733	\$ 1,719	\$ 1,690	\$ 1,747
60	Total des actifs pondérés en fonction du risque	\$ 10,305	\$ 10,109	\$ 10,048	\$ 9,853	\$ 9,952
Ratios de fonds propres (%)						
61	Fonds propres CET1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	14.9%	14.8%	14.7%	14.7%	15.1%
62	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	17.1%	17.0%	17.0%	17.0%	17.4%
63	Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	17.2%	17.1%	17.1%	17.2%	17.6%
Cible du BSIF						
69	Ratio cible CET1	7.0%	7.0%	7.0%	7.0%	7.0%
70	Ratio cible de fonds propres de catégorie 1	8.5%	8.5%	8.5%	8.5%	8.5%
71	Ratio cible du total des fonds propres	10.5%	10.5%	10.5%	10.5%	10.5%

LR2 – Exigences en matière de divulgation au titre du ratio de levier

		T3 2024	T2 2024	T1 2024	T4 2023	T3 2023
Expositions au bilan						
1	Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des CTT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais compte tenu des sûretés)	\$ 30,542	\$ 29,738	\$ 29,508	\$ 29,087	\$ 29,379
4	(Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1)	(100)	(107)	(109)	(113)	(123)
5	Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des CTT) (somme des lignes 1 à 4)	\$ 30,442	\$ 29,631	\$ 29,399	\$ 28,974	\$ 29,256
Expositions aux dérivés						
6	Majorations pour exposition potentielle future liée à toutes les opérations sur dérivés	\$ -	\$ -	\$ 1	\$ -	\$ -
11	Total des expositions aux dérivés (somme des lignes 6 à 10)	\$ -	\$ -	\$ 1	\$ -	\$ -
Autres expositions hors bilan						
17	Exposition hors bilan sous forme de montant théorique brut	\$ 16,700	\$ 16,648	\$ 16,015	\$ 15,532	\$ 15,444
18	(Rajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(14,698)	(14,583)	(14,124)	(13,750)	(13,631)
19	Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	\$ 2,002	\$ 2,065	\$ 1,891	\$ 1,782	\$ 1,813
Fonds propres et expositions totales						
20	Fonds propres de catégorie 1	\$ 1,765	\$ 1,723	\$ 1,708	\$ 1,679	\$ 1,736
21	Expositions totales (somme des lignes 5, 11, 16 et 19)	\$ 32,444	\$ 31,696	\$ 31,291	\$ 30,756	\$ 31,069
Ratio de levier						
22	Ratio de levier du dispositif de Bâle III	5.4%	5.4%	5.5%	5.5%	5.6%

Risque de crédit

CRA – Informations qualitatives générales sur le risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte découlant de l'incapacité ou du refus d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations de paiement. C'est l'un des risques les plus importants auxquels la Banque est exposée, et il se pose dans le cadre de ses activités de prêt et de placement et de ses opérations sur instruments dérivés.

Stratégie de gestion des risques

La Banque a recours à des pratiques rigoureuses pour gérer le risque de crédit. Les processus de repérage et de surveillance des risques et de fixation et de respect de limites sont étoffés et comparables aux meilleures pratiques du secteur. Les critères de souscription pertinents demeurent les mêmes dans tous les réseaux de distribution grâce à la conformité aux politiques, au contrôle de la qualité intégré et à la communication structurée. Les montages actuels restent appropriés, dans les limites fixées, et conformes à la propension à prendre des risques de la Banque.

La Banque a établi des politiques qui fixent des limites d'exposition au risque par emprunteur, par note de qualité, par secteur d'activité et par région. Le chef de la gestion des risques, en collaboration avec le comité directeur de gestion du risque de la Banque, établit des objectifs quant à la qualité générale et à la diversification des portefeuilles de prêts, ainsi que des critères de sélection des contreparties et des intermédiaires. Le chef de la gestion des risques surveille la conformité à l'ensemble des politiques et limites de crédit, et communique les résultats à la haute direction et au conseil d'administration.

La Banque établit des politiques et des procédures pour fournir une évaluation indépendante de l'existence, de la qualité et de la valeur des portefeuilles de crédit, ainsi que de l'intégrité du processus d'attribution de crédit, et pour promouvoir la détection des problèmes connexes. Le groupe d'audit interne effectue des évaluations périodiques pour s'assurer que les unités qui accordent du crédit et qui s'occupent des placements se conforment aux politiques et aux procédures de crédit.

Les conseils d'administration de la BMC et de la SDFM (le « conseil d'administration ») sont chargés d'examiner et d'approuver toutes les principales politiques de gestion du risque de crédit. La Banque a mis en place et maintient un système d'examen qui tient compte de l'exposition totale au risque de crédit et des seuils de notes de crédit, conformément aux lignes directrices. L'objectif est de voir à ce qui suit:

- La situation financière actuelle de l'emprunteur est connue;
- La sûreté est exécutoire et adéquate eu égard à la situation actuelle de l'emprunteur;
- Les facilités de crédit respectent les clauses restrictives et les marges de garantie;
- Il est possible de détecter et de classer rapidement le crédit à risque;
- Des renseignements à jour sur la qualité du portefeuille de prêts sont disponibles;
- Les facilités de crédit à risque plus élevé font l'objet d'un examen afin d'évaluer le risque de défaut de paiement.

Les systèmes d'évaluation des risques de la Banque sont conçus pour évaluer et surveiller le risque de crédit. Les processus d'évaluation et de surveillance des risques pour le portefeuille de prêts et les instruments dérivés sont décrits ci-après.

Portefeuille de prêts

Les activités de prêt de la Banque se concentrent sur les propriétés résidentielles, les prêts hypothécaires commerciaux, les prêts placements et les prêts garantis par contrat d'assurance. Nous n'avons aucune exposition au pétrole et au gaz ou à d'autres secteurs à fortes émissions de carbone. Les prêts hypothécaires assurés couvrent les pertes causées par le défaut de paiement d'un emprunteur aux termes d'un prêt garanti par un bien immobilier. Cette assurance est fournie par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (« SCHL ») ou d'autres assureurs autorisés.

Le produit vedette de la BMC, Manuvie Un, est un compte tout-en-un qui regroupe l'épargne et les emprunts du client en une même marge de crédit hypothécaire. Peuvent être inclus les prêts hypothécaires traditionnels, les prêts personnels, les marges de crédit, les comptes-chèques et les comptes d'épargne du client. Le programme de gestion de compte proactive est un programme d'interaction avec les clients qui utilise des indicateurs de défaut de paiement potentiel pour déterminer les comptes nécessitant la prise de mesures correctives. La Banque communique avec les clients à haut risque avant que des arriérés soient dus et les encourage à faire le nécessaire pour réduire le solde de leur facilité de crédit et demeurer en règle.

Instruments dérivés

La Banque a établi des politiques et des limites pour gérer le risque de crédit de contrepartie auquel elle s'expose lors d'opérations sur instruments dérivés. La Banque conclut des conventions-cadres de compensation pour les contrats en position de perte en cas de défaut de paiement d'une contrepartie. La Banque mesure l'exposition à une contrepartie sur instrument dérivé comme étant le risque de crédit potentiel net, ce qui tient compte de la valeur de marché de toutes les opérations avec chaque contrepartie, déduction faite de toute sûreté détenue, de même que d'une marge pour expositions potentielles futures.

CR1 – Qualité de crédit des actifs

	a	b	c	d	e	g
	Valeurs comptables brutes		Provisions/Dépréciations	Dont provisions comptables pour les PCA pour pertes sur créances sur les expositions selon l'AS		Valeurs nettes (a+b-c)
	Expositions en défaut ¹	Expositions pas en défaut		Attribution dans la catégorie réglementaire particulière	Attribution dans la catégorie réglementaire générale	
T3 2024						
1 Prêts	\$ 59	\$ 26,325	\$ 12	\$ 2	\$ 10	\$ 26,372
2 Titres de créance	-	266	-	-	-	266
3 Expositions hors bilan	-	16,700	6	1	5	16,694
4 Total	\$ 59	\$ 43,291	\$ 18	\$ 3	\$ 15	\$ 43,332
T2 2024						
1 Prêts	\$ 60	\$ 25,997	\$ 12	\$ 2	\$ 10	\$ 26,045
2 Titres de créance	-	273	-	-	-	273
3 Expositions hors bilan	-	16,648	6	1	5	16,642
4 Total	\$ 60	\$ 42,918	\$ 18	\$ 3	\$ 15	\$ 42,960
T1 2024						
1 Prêts	\$ 58	\$ 25,375	\$ 13	\$ 3	\$ 10	\$ 25,420
2 Titres de créance	-	253	-	-	-	253
3 Expositions hors bilan	-	16,014	6	1	5	16,008
4 Total	\$ 58	\$ 41,642	\$ 19	\$ 4	\$ 15	\$ 41,681
T4 2023						
1 Prêts	\$ 68	\$ 25,267	\$ 14	\$ 3	\$ 11	\$ 25,321
2 Titres de créance	-	240	-	-	-	240
3 Expositions hors bilan	-	15,532	7	2	5	15,525
4 Total	\$ 68	\$ 41,039	\$ 21	\$ 5	\$ 16	\$ 41,086
T3 2023						
1 Prêts	\$ 61	\$ 25,076	\$ 14	\$ 4	\$ 10	\$ 25,123
2 Titres de créance	-	245	-	-	-	245
3 Expositions hors bilan	-	15,444	7	2	5	15,437
4 Total	\$ 61	\$ 40,764	\$ 21	\$ 6	\$ 15	\$ 40,804

¹ Une exposition en défaut est définie comme une exposition en souffrance depuis plus de 90 jours ou une exposition à un emprunteur en défaut en vertu de la NFP 2024, chapitre 4, section 4.1.21.

CRC – Informations qualitatives requises sur les techniques d’atténuation du risque de crédit

Contrôle et atténuation des risques

Diversification

Les politiques de gouvernance du risque de crédit de la BMC imposent un degré acceptable de diversification. Les portefeuilles doivent respecter des limites à plusieurs égards, notamment eu égard aux concentrations par secteur, par région géographique et par titre, ainsi que pour certaines opérations. Bien que les prêts hypothécaires résidentiels canadiens et d’autres prêts occupent une place prépondérante au sein du portefeuille de crédit de la Banque, celui-ci demeure bien diversifié sur le plan géographique au sein du pays. Le risque de crédit auquel la Banque s’expose fait l’objet d’une surveillance sur le plan de la concentration dont les résultats sont communiqués chaque trimestre au conseil d’administration, au comité de gestion des risques et au service de gestion du risque de crédit de la SFM.

Portefeuille de prêts

Dans le cadre normal des activités, divers engagements indirects sont en cours et ne figurent pas dans les états consolidés de la situation financière, y compris les engagements à accorder du crédit – pour un montant et une durée déterminés – sous forme de prêts ou d’autres instruments de crédit. Ces engagements financiers sont soumis aux normes de crédit, aux contrôles financiers et au suivi habituels.

Gestion des sûretés

Les sûretés forment un rouage essentiel du processus d’atténuation du risque de crédit auquel s’expose la Banque dans son portefeuille de prêts. Les sûretés permettent de minimiser les pertes que subirait la Banque en leur absence. La Banque exige généralement des emprunteurs qu’ils affectent des biens en garantie quand elle leur accorde des facilités de crédit. Les immeubles résidentiels et les placements liquides sont des exemples de sûretés jugées satisfaisantes.

CR3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit

	T3 2024					T2 2024				
	Expositions non garanties : valeur comptable	Expositions à garantir	Expositions garanties			Expositions non garanties : valeur comptable	Expositions à garantir	Expositions garanties		
			Sûreté	Garanties financières	Dérivés de crédit			Sûreté	Garanties financières	Dérivés de crédit
1 Prêts	\$ 18,485	\$ 7,887	\$ -	\$ 7,887	\$ -	\$ 18,291	\$ 7,754	\$ -	\$ 7,754	\$ -
2 Titres de créance	\$ 266	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	273	-	-	-	-
3 Total	\$ 18,751	\$ 7,887	\$ -	\$ 7,887	\$ -	\$ 18,564	\$ 7,754	\$ -	\$ 7,754	\$ -
4 Dont en défaut	\$ 41	\$ 16	\$ -	\$ 16	\$ -	43	\$ 15	\$ -	\$ 15	\$ -

	T1 2024					T4 2023				
	Expositions non garanties : valeur comptable	Expositions à garantir	Expositions garanties			Expositions non garanties : valeur comptable	Expositions à garantir	Expositions garanties		
			Sûreté	Garanties financières	Dérivés de crédit			Sûreté	Garanties financières	Dérivés de crédit
1 Prêts	\$ 17,973	\$ 7,447	\$ -	\$ 7,447	\$ -	\$ 17,879	\$ 7,442	\$ -	\$ 7,442	\$ -
2 Titres de créance	253	-	-	-	-	240	-	-	-	-
3 Total	\$ 18,226	\$ 7,447	\$ -	\$ 7,447	\$ -	\$ 18,119	\$ 7,442	\$ -	\$ 7,442	\$ -
4 Dont en défaut	\$ 39	\$ 16	\$ -	\$ 16	\$ -	49	\$ 16	\$ -	\$ 16	\$ -

	T3 2023				
	Expositions non garanties : valeur comptable	Expositions à garantir	Expositions garanties		
			Sûreté	Garanties financières	Dérivés de crédit
1 Prêts	\$ 17,873	\$ 7,250	\$ -	\$ 7,250	\$ -
2 Titres de créance	245	-	-	-	-
3 Total	\$ 18,118	\$ 7,250	\$ -	\$ 7,250	\$ -
4 Dont en défaut	\$ 42	\$ 15	\$ -	\$ 15	\$ -

CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)

T3 2024 Catégories d'actif	Expositions avant CCEC et ARC		Expositions après CCEC et ARC		APR et densité des APR	
	Montant au bilan	Montant hors bilan	Montant au bilan	Montant hors bilan	APR	Densité des APR
1 Emprunteurs souverains et leurs banques centrales	\$ 10	\$ -	\$ 10	\$ -	\$ -	0%
2 Organismes publics	-	-	7,180	215	-	0%
3 Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-
4 Banques	3,479	-	4,101	-	1,011	25%
Dont : maisons de courtage et autres institutions financières assimilées à des banques	3,438	-	4,060	-	1,000	25%
5 Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	-
6 Sociétés	581	404	581	40	501	81%
Dont : maisons de courage et autres institutions financières assimilées à des sociétés	-	-	-	-	-	-
Dont : prêts spécialisés	-	-	-	-	-	-
7 Créances subordonnées, capitaux propres et autres capitaux	180	-	180	-	451	250%
8 Commerce de détail	1,920	2,192	1,920	271	1,645	75%
9 Immobilier	23,732	14,100	15,944	1,475	5,216	30%
Dont : immobilier résidentiel général	22,715	13,801	15,008	1,438	4,649	28%
Dont : immobilier résidentiel productif de revenus	642	249	561	29	262	44%
Dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-	-	-	-
Dont : immobilier commercial général	33	18	33	2	23	66%
Dont : immobilier commercial productif de revenus	342	31	342	7	282	81%
Dont : acquisition de terrains, élaboration et construction	-	-	-	-	-	-
10 Prêts hypothécaires inversés	-	-	-	-	-	-
11 Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-	-	-	-
12 Expositions en défaut	51	4	38	0	42	108%
13 Autres éléments d'actif	598	-	598	-	492	82%
14 Total	\$ 30,552	\$ 16,700	\$ 30,552	\$ 2,001	\$ 9,356	29%

CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)

T2 2024 Catégories d'actif	Expositions avant CCEC et ARC		Expositions après CCEC et ARC		APR et densité des APR	
	Montant au bilan	Montant hors bilan	Montant au bilan	Montant hors bilan	APR	Densité des APR
1 Emprunteurs souverains et leurs banques centrales	\$ 20	\$ -	\$ 20	\$ -	\$ -	0%
2 Organismes publics	-	2,168	7,070	217	-	0%
3 Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-
4 Banques	2,997	50	3,603	0	904	25%
Dont : maisons de courtage et autres institutions financières assimilées à des banques	2,976	-	3,582	-	899	25%
5 Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	-
6 Sociétés	588	370	588	37	495	79%
Dont : maisons de courage et autres institutions financières assimilées à des sociétés	-	-	-	-	-	-
Dont : prêts spécialisés	-	-	-	-	-	-
7 Créances subordonnées, capitaux propres et autres capitaux	164	-	164	-	411	250%
8 Commerce de détail	1,984	2,129	1,984	262	1,688	75%
9 Immobilier	23,370	11,975	15,708	1,548	5,187	30%
Dont : immobilier résidentiel général	22,355	11,711	14,776	1,516	4,613	28%
Dont : immobilier résidentiel productif de revenus	635	224	551	27	257	44%
Dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-	-	-	-
Dont : immobilier commercial général	32	18	33	2	22	65%
Dont : immobilier commercial productif de revenus	348	21	348	3	295	84%
Dont : acquisition de terrains, élaboration et construction	-	-	-	-	-	-
10 Prêts hypothécaires inversés	-	-	-	-	-	-
11 Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-	-	-	-
12 Expositions en défaut	42	6	28	1	29	101%
13 Autres éléments d'actif	583	-	583	-	470	81%
14 Total	\$ 29,748	\$ 16,698	\$ 29,748	\$ 2,065	\$ 9,184	29%

CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)

T1 2024 Catégories d'actif	Expositions avant CCEC et ARC		Expositions après CCEC et ARC		APR et densité des APR	
	Montant au bilan	Montant hors bilan	Montant au bilan	Montant hors bilan	APR	Densité des APR
1 Emprunteurs souverains et leurs banques centrales	\$ 10	\$ -	\$ 10	\$ -	\$ -	0%
2 Organismes publics	-	2,183	6,881	218	-	0%
3 Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-
4 Banques	3,422	50	3,988	1	973	24%
Dont : maisons de courtage et autres institutions financières assimilées à des banques	3,392	-	3,959	-	964	24%
5 Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	-
6 Sociétés	569	346	569	35	483	80%
Dont : maisons de courage et autres institutions financières assimilées à des sociétés	-	-	-	-	-	-
Dont : prêts spécialisés	-	-	-	-	-	-
7 Créances subordonnées, capitaux propres et autres capitaux	170	-	170	-	425	250%
8 Commerce de détail	2,028	2,070	2,028	255	1,715	75%
9 Immobilier	22,695	11,410	15,262	1,382	5,027	30%
Dont : immobilier résidentiel général	21,660	11,146	14,313	1,351	4,436	28%
Dont : immobilier résidentiel productif de revenus	639	222	552	26	257	44%
Dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-	-	-	-
Dont : immobilier commercial général	36	18	36	2	25	65%
Dont : immobilier commercial productif de revenus	360	24	360	4	310	85%
Dont : acquisition de terrains, élaboration et construction	-	-	-	-	-	-
10 Prêts hypothécaires inversés	-	-	-	-	-	-
11 Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-	-	-	-
12 Expositions en défaut	54	6	41	0	42	104%
13 Autres éléments d'actif	570	-	570	-	456	80%
14 Total	\$ 29,519	\$ 16,065	\$ 29,519	\$ 1,891	\$ 9,122	29%

CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)

T4 2023 Catégories d'actif	Expositions avant CCEC et ARC		Expositions après CCEC et ARC		APR et densité des APR	
	Montant au bilan	Montant hors bilan	Montant au bilan	Montant hors bilan	APR	Densité des APR
1 Emprunteurs souverains et leurs banques centrales	\$ 10	\$ -	\$ 10	\$ -	\$ -	0%
2 Organismes publics	-	2,186	6,884	219	-	0%
3 Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-
4 Banques	3,123	-	3,681	-	907	25%
Dont : maisons de courtage et autres institutions financières assimilées à des banques	3,091	-	3,650	-	900	25%
5 Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	-
6 Sociétés	542	326	542	33	460	80%
Dont : maisons de courage et autres institutions financières assimilées à des sociétés	-	-	-	-	-	-
Dont : prêts spécialisés	-	-	-	-	-	-
7 Créances subordonnées, capitaux propres et autres capitaux	156	-	156	-	389	250%
8 Commerce de détail	2,094	1,987	2,094	246	1,755	75%
9 Immobilier	22,550	11,022	15,122	1,284	4,923	30%
Dont : immobilier résidentiel général	21,554	10,743	14,217	1,245	4,376	28%
Dont : immobilier résidentiel productif de revenus	628	217	536	26	250	44%
Dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-	-	-	-
Dont : immobilier commercial général	39	19	39	2	26	65%
Dont : immobilier commercial productif de revenus	329	44	329	12	271	80%
Dont : acquisition de terrains, élaboration et construction	-	-	-	-	-	-
10 Prêts hypothécaires inversés	-	-	-	-	-	-
11 Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-	-	-	-
12 Expositions en défaut	51	10	37	1	38	102%
13 Autres éléments d'actif	574	-	574	-	453	79%
14 Total	\$ 29,099	\$ 15,532	\$ 29,099	\$ 1,782	\$ 8,926	29%

CR5 – Approche standard – Expositions par catégorie d'actif et par coefficient de pondération des risques

T3 2024 Catégories d'actif	Pondération des risques																		Montant de l'exposition totale au risque de crédit (après CCEC et ARC)	
	0%	15%	20%	25%	30%	35%	40%	45%	50%	60%	70%	75%	90%	100%	110%	150%	250%	Autre ⁽¹⁾		
1 Emprunteurs souverains et leurs banques centrales	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10
2 Organismes publics	7,395	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,395
3 Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4 Banques	-	-	3,482	-	40	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	579	4,101
Dont : maisons de courtage et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	3,466	-	16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	579	4,060
5 Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6 Sociétés	-	-	44	-	-	-	-	-	172	-	-	-	-	406	-	-	-	-	-	621
Dont : maisons de courtage et autres institutions financières assimilées à des sociétés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont : prêts spécialisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7 Créances subordonnées, capitaux propres et autres capitaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	180	-	-	180
8 Commerce de détail	-	43	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,035	-	111	-	-	-	-	-	2,190
9 Immobilier	-	-	4,338	2,852	3,846	5,443	18	122	353	23	201	14	120	-	35	-	-	52	-	17,419
Dont : immobilier résidentiel général	-	-	4,338	2,852	3,766	5,370	18	-	42	-	8	-	-	-	-	-	-	52	-	16,446
Dont : immobilier résidentiel productif de revenus	-	-	-	-	81	73	-	122	311	2	-	0	-	-	-	-	-	-	-	590
Dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont : immobilier commercial général	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21	-	13	-	-	-	-	-	-	-	34
Dont : immobilier commercial productif de revenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	193	-	120	-	35	-	-	-	-	349
Dont : acquisition de terrains, élaboration et construction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10 Prêts hypothécaires inversés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11 Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12 Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	32	-	6	-	-	-	38
13 Autres éléments d'actif	101	-	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	483	-	-	3	-	-	598
14 Total	7,506	43	7,875	2,852	3,886	5,443	18	122	525	23	201	2,049	120	1,032	35	6	183	632	-	32,553

⁽¹⁾ La colonne « Autre » comprend la part déductible de l'assurance-prêt hypothécaire privée, pondérée en fonction du risque à 44 %, à 55 % et à 66 %

CR5 – Approche standard – Expositions par catégorie d'actif et par coefficient de pondération des risques (suite)

T3 2024 Pondération des risques	a		b		c		d	
	Exposition au bilan		Exposition hors bilan (avant CCEC)		Moyenne pondérée du CCEC*		Exposition (après CCEC et ARC)	
1 Moins de 40 %	\$	23,170	\$	13,917	12%	\$	27,606	
2 De 40 à 70 %		4,246		247	26%		1,521	
3 De 75 à 80 %		1,797		2,050	12%		2,049	
4 85%		-		-	-		-	
5 De 90 à 100 %		1,114		485	11%		1,153	
6 De 105 à 130 %		35		-	10%		35	
7 150%		6		0	11%		6	
8 250%		183		-	-		183	
9 400%		-		-	-		-	
10 1250%		-		-	-		-	
11 Expositions totales	\$	30,552	\$	16,700	12%	\$	32,553	

* La pondération est fondée sur l'exposition hors bilan (avant prise en compte des CCEC).

CR5 – Approche standard – Expositions par catégorie d'actif et par coefficient de pondération des risques

T2 2024 Catégories d'actif	Pondération des risques																		Montant de l'exposition totale au risque de crédit (après CCEC et ARC)
	0%	15%	20%	25%	30%	35%	40%	45%	50%	60%	70%	75%	90%	100%	110%	150%	250%	Autre ⁽¹⁾	
1 Emprunteurs souverains et leurs banques centrales	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20
2 Organismes publics	7,287	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,287
3 Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4 Banques	-	-	3,014	-	27	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	561
Dont : maisons de courtage et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	3,004	-	16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	561
5 Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6 Sociétés	-	-	43	-	-	-	-	-	190	-	-	-	-	392	-	-	-	-	625
Dont : maisons de courtage et autres institutions financières assimilées à des sociétés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont : prêts spécialisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7 Créances subordonnées, capitaux propres et autres capitaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	164	164
8 Commerce de détail	-	45	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,080	-	121	-	-	-	-	2,246
9 Immobilier	-	-	4,276	2,815	3,789	5,435	30	119	340	24	185	13	118	-	65	-	-	48	17,256
Dont : immobilier résidentiel général	-	-	4,276	2,815	3,709	5,362	30	-	36	-	16	-	-	-	-	-	-	48	16,292
Dont : immobilier résidentiel productif de revenus	-	-	-	-	79	73	-	119	304	3	-	0	-	-	-	-	-	-	578
Dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont : immobilier commercial général	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22	-	13	-	-	-	-	-	-	35
Dont : immobilier commercial productif de revenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	169	-	118	-	65	-	-	-	351
Dont : acquisition de terrains, élaboration et construction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10 Prêts hypothécaires inversés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11 Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12 Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28	-	1	-	-	29
13 Autres éléments d'actif	108	-	12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	460	-	-	3	-	583
14 Total	7,415	45	7,345	2,815	3,816	5,435	30	119	530	24	185	2,093	118	1,001	65	1	167	609	31,813

CR5 – Approche standard – Expositions par catégorie d'actif et par coefficient de pondération des risques (suite)

T2 2024 Pondération des risques	a		b		c		d	
	Exposition au bilan		Exposition hors bilan (avant CCEC)		Moyenne pondérée du CCEC*		Exposition (après CCEC et ARC)	
1 Moins de 40 %	\$	22,390	\$	14,028	12%	\$	26,871	
2 De 40 à 70 %		4,193		229	26%		1,497	
3 De 75 à 80 %		1,849		1,983	12%		2,093	
4 85%		-		-	-		-	
5 De 90 à 100 %		1,083		458	11%		1,119	
6 De 105 à 130 %		65		0	0.10		65	
7 150%		-		0	10%		-	
8 250%		167		-	-		167	
9 400%		-		-	-		-	
10 1250%		-		-	-		-	
11 Expositions totales	\$	29,748	\$	16,698	12%	\$	31,813	

CR5 – Approche standard – Expositions par catégorie d'actif et par coefficient de pondération des risques

T1 2024 Catégories d'actif	Pondération des risques																		Montant de l'exposition totale au risque de crédit (après CCEC et ARC)	
	0%	15%	20%	25%	30%	35%	40%	45%	50%	60%	70%	75%	90%	100%	110%	150%	250%	Autre ⁽¹⁾		
1 Emprunteurs souverains et leurs banques centrales	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	
2 Organismes publics	7,099	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,099	
3 Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
4 Banques	-	-	3,425	-	36	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	527	3,989
Dont : maisons de courtage et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	3,415	-	17	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	527	3,959
5 Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6 Sociétés	-	-	47	-	-	-	-	-	166	-	-	-	-	-	390	-	-	-	-	603
Dont : maisons de courtage et autres institutions financières assimilées à des sociétés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont : prêts spécialisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7 Créances subordonnées, capitaux propres et autres capitaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	170	-	170
8 Commerce de détail	-	46	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,117	-	120	-	-	-	-	-	2,283
9 Immobilier	-	-	4,073	2,708	3,672	5,253	19	119	342	27	173	14	121	-	77	-	-	47	-	16,645
Dont : immobilier résidentiel général	-	-	4,073	2,708	3,594	5,181	19	-	36	-	7	-	-	-	-	-	-	47	-	15,665
Dont : immobilier résidentiel productif de revenus	-	-	-	-	78	72	-	119	306	2	-	1	-	-	-	-	-	-	-	578
Dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont : immobilier commercial général	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25	-	13	-	-	-	-	-	-	-	38
Dont : immobilier commercial productif de revenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	166	-	121	-	77	-	-	-	-	364
Dont : acquisition de terrains, élaboration et construction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10 Prêts hypothécaires inversés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11 Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12 Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	39	-	2	-	-	-	41
13 Autres éléments d'actif	110	-	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	447	-	-	-	3	-	570
14 Total	7,219	46	7,555	2,708	3,708	5,253	19	119	508	27	173	2,131	121	997	77	2	173	574	-	31,410

CR5 – Approche standard – Expositions par catégorie d'actif et par coefficient de pondération des risques (suite)

T1 2024 Pondération des risques	a	b	c	d
	Exposition au bilan	Exposition hors bilan (avant CCEC)	Moyenne pondérée du CCEC*	Exposition (après CCEC et ARC)
1 Moins de 40 %	\$ 22,267	\$ 13,436	12%	\$ 26,489
2 De 40 à 70 %	4,023	218	26%	1,420
3 De 75 à 80 %	1,892	1,934	12%	2,131
4 85%	-	-	-	-
5 De 90 à 100 %	1,085	476	10%	1,118
6 De 105 à 130 %	77	0	0%	77
7 150%	2	-	8%	2
8 250%	173	-	-	173
9 400%	-	-	-	-
10 1250%	-	-	-	-
11 Expositions totales	\$ 29,519	\$ 16,065	12%	\$ 31,410

CR5 – Approche standard – Expositions par catégorie d'actif et par coefficient de pondération des risques

T4 2023 Catégories d'actif	Pondération des risques																		Montant de l'exposition totale au risque de crédit (après CCEC et ARC)
	0%	15%	20%	25%	30%	35%	40%	45%	50%	60%	70%	75%	90%	100%	110%	150%	250%	Autre ⁽¹⁾	
1 Emprunteurs souverains et leurs banques centrales	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10
2 Organismes publics	7,102	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,102
3 Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4 Banques	-	-	3,130	-	32	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	519
Dont : maisons de courtage et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	3,113	-	18	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	519
5 Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6 Sociétés	-	-	52	-	-	-	-	-	146	-	-	-	-	-	376	-	-	-	575
Dont : maisons de courtage et autres institutions financières assimilées à des sociétés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont : prêts spécialisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7 Créances subordonnées, capitaux propres et autres capitaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	156	156
8 Commerce de détail	-	46	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,180	-	114	-	-	-	-	2,340
9 Immobilier	-	-	4,032	2,704	3,610	5,223	16	115	318	30	195	13	136	-	13	-	-	-	16,406
Dont : immobilier résidentiel général	-	-	4,032	2,704	3,534	5,156	16	-	16	-	4	-	-	-	-	-	-	-	15,462
Dont : immobilier résidentiel productif de revenus	-	-	-	-	77	67	-	115	302	1	-	-	-	-	-	-	-	-	562
Dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont : immobilier commercial général	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28	-	13	-	-	-	-	-	-	41
Dont : immobilier commercial productif de revenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	191	-	136	-	13	-	-	-	341
Dont : acquisition de terrains, élaboration et construction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10 Prêts hypothécaires inversés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11 Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12 Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	36	-	2	-	-	38
13 Autres éléments d'actif	118	-	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	442	-	-	3	-	574
14 Total	7,230	46	7,225	2,704	3,643	5,223	16	115	464	30	195	2,192	136	968	13	2	159	519	30,881

CR5 – Approche standard – Expositions par catégorie d'actif et par coefficient de pondération des risques (suite)

T4 2023 Pondération des risques	a	b	c	d
	Exposition au bilan	Exposition hors bilan (avant CCEC)	Moyenne pondérée du CCEC*	Exposition (après CCEC et ARC)
1 Moins de 40 %	\$ 22,225	\$ 13,095	11%	\$ 26,072
2 De 40 à 70 %	3,669	165	21%	1,339
3 De 75 à 80 %	1,963	1,854	12%	2,192
4 85%	-	-	-	-
5 De 90 à 100 %	1,069	418	12%	1,104
6 De 105 à 130 %	13	0	10%	13
7 150%	2	0	10%	2
8 250%	159	-	-	159
9 400%	-	-	-	-
10 1250%	-	-	-	-
11 Expositions totales	\$ 29,099	\$ 15,532	11%	\$ 30,881

Risque de crédit de contrepartie

CCRA – Informations qualitatives sur le risque de crédit de contrepartie

La Banque ne permet le recours aux instruments dérivés qu'à des fins de couverture. Ces stratégies sont régies par la norme de placement de la Banque, approuvée par le comité de l'appariement de l'actif et du passif. Les opérations de gré à gré exposent la Banque au risque de crédit de contrepartie. La Banque prend activement des mesures pour atténuer et minimiser ces expositions, notamment les suivantes:

- La Banque ne conclut des opérations qu'avec des contreparties approuvées et bien notées;
- Tous les instruments dérivés sont régis par un accord de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et une annexe de soutien au crédit, ce qui atténue le risque de crédit de contrepartie par la compensation et l'octroi bilatéral de sûretés conformément aux exigences en matière de marge initiale et de marge de variation;

Un abaissement des notes n'aurait pas d'incidence importante sur les sûretés fournies par la Banque à une contrepartie, car la décote appliquée aux sûretés fournies est fondée sur la note de la sûreté sous-jacente.

CCR1 – Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (CCR) par approche

(en milliers de dollars)		Coût de remplacement	Exposition potentielle future	EPA effective	Alpha utilisé pour le calcul de l'EMD réglementaire	EMD après ARC	APR
T3 2024 ⁽¹⁾							
1	SA-CCR (pour les dérivés)	\$ -	\$ -		1.4	\$ -	\$ -
6	Total						\$ -
T2 2024							
1	SA-CCR (pour les dérivés)	\$ 140	\$ 17		1.4	\$ 219	\$ 44
6	Total						\$ 44
T1 2024							
1	SA-CCR (pour les dérivés)	\$ 669	\$ 19		1.4	\$ 963	\$ 963
6	Total						\$ 963
T4 2023 ⁽¹⁾							
1	SA-CCR (pour les dérivés)	\$ -	\$ -		1.4	\$ -	\$ -
6	Total						\$ -
T3 2023 ⁽¹⁾							
1	SA-CCR (pour les dérivés)	\$ -	\$ -		1.4	\$ -	\$ -
6	Total						\$ -

¹ Au 30 septembre 2024, au 31 décembre 2023 et au 30 septembre 2023, la Banque Manuvie ne détenait aucune position dans des dérivés.

CCR3 – Approche standard de l'exposition au CCR par portefeuille réglementaire et par pondération des risques

Portefeuille réglementaire (en milliers de dollars)	Pondération des risques		Exposition totale au risque de crédit
	20%	100%	
T3 2024 ⁽¹⁾			
Banques	\$ -	-	\$ -
Total	\$ -	\$ -	\$ -
T2 2024			
Banques	219	\$ -	\$ 219
Total	\$ 219	\$ -	\$ 219
T1 2024			
Banques	-	963	\$ 963
Total	\$ -	\$ 963	\$ 963
T4 2023 ⁽¹⁾			
Banques	-	-	\$ -
Total	\$ -	\$ -	\$ -
T3 2023 ⁽¹⁾			
Banques	-	\$ -	\$ -
Total	\$ -	\$ -	\$ -

¹ Au 30 septembre 2024, au 31 décembre 2023 et au 30 septembre 2023, la Banque Manuvie ne détenait aucune position dans des dérivés.

CCR5 – Nature des sûretés pour l'exposition au RCC

(en milliers de dollars)	Sûretés utilisées dans les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées dans les CTT	
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés déposées		Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés déposées
	Avec ségrégation	Sans ségrégation	Avec ségrégation	Sans ségrégation		
T3 2024 ⁽²⁾						
Dettes publiques nationales	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Dettes des agences gouvernementales	-	-	-	-	-	-
Total	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
T2 2024						
Dettes publiques nationales	\$ 1,008	\$ -	\$ 5,412	\$ -	\$ -	\$ -
Dettes des agences gouvernementales	137	-	-	-	-	-
Total	\$ 1,145	\$ -	\$ 5,412	\$ -	\$ -	\$ -
T1 2024 ⁽¹⁾						
Dettes publiques nationales	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Dettes des agences gouvernementales	-	-	-	-	-	-
Total	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
T4 2023 ⁽²⁾						
Dettes publiques nationales	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Dettes des agences gouvernementales	-	-	-	-	-	-
Total	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
T3 2023 ⁽²⁾						
Dettes publiques nationales	-	-	-	-	-	-
Dettes des agences gouvernementales	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

¹ Au 31 mars 2024, la Banque Manuvie ne disposait d'aucune sûreté garantissant une position sur dérivé, le seuil minimum n'ayant pas été atteint.

² Au 30 septembre 2024, au 31 décembre 2023 et 30 septembre 2023, la Banque Manuvie ne détenait aucune position dans des dérivés.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte qui découle de la volatilité des cours, des fluctuations des taux d'intérêt et des variations défavorables des taux de change. La volatilité des cours du marché est liée à la variation du cours des titres de sociétés ouvertes et aux effets des fluctuations des taux d'intérêt sur le portefeuille de prêts.

Structure de gouvernance

Chaque année, le conseil d'administration examine et approuve les politiques en matière de fonds propres et de gestion des risques de marché et d'illiquidité. Ultiment, la gestion stratégique des risques de marché, de taux d'intérêt et d'illiquidité a été déléguée par le conseil d'administration au comité de l'appariement de l'actif et du passif. La stratégie de gestion des risques de ce dernier tient compte du risque de taux d'intérêt découlant de l'écart de taux entre l'actif et le passif, et vise à maintenir les pertes éventuelles découlant de ces risques dans des limites acceptables. Les positions de placement et les expositions au risque réelles sont surveillées pour s'assurer que les lignes directrices et les limites sont respectées. Les positions sont déclarées au comité de l'appariement de l'actif et du passif chaque mois ainsi qu'au comité mondial de l'appariement de l'actif et du passif tous les trimestres. La Banque investit dans des actions ordinaires en fonction des limites établies dans la norme de placement.

Titres

Les titres de créance sont des instruments financiers classés et évalués à leur juste valeur par l'entremise des autres éléments du résultat étendu (« JVAERE »), car les modalités contractuelles s'appliquant aux actifs financiers donnent lieu, à des dates déterminées, à des flux de trésorerie constitués uniquement du remboursement de capital et d'intérêts (« URCl »), et ces actifs financiers sont détenus à l'intérieur d'un modèle d'affaires dont l'objectif est atteint à la fois par l'entremise de la perception de flux de trésorerie contractuels et de la vente de tels actifs. Les titres de créance sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts d'opération qui leur sont directement attribuables, et ultérieurement présentés dans les états consolidés de la situation financière à leur juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés sur des titres de créance évalués à leur JVAERE sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu, à l'exception des gains ou des pertes non réalisés attribuables à la conversion de devises, qui sont inclus dans le résultat. Lorsque des titres de créances évalués à leur JVAERE sont vendus, les gains ou pertes non réalisés sont sortis du cumul des autres éléments du résultat étendu et inscrits dans les états consolidés des revenus. Au 30 septembre 2024, les gains non réalisés avant impôt comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu lié aux titres de créance évalués à leur JVAERE totalisaient 1 million de dollars (perte d'un million au 31 décembre 2023). Les pertes réalisées cumulatives découlant de la vente de titres de créance évalués à leur JVAERE étaient de zéro pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024 (zéro pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2023).

Les titres de créance évalués à leur JVAERE sont assujettis aux exigences relatives à la dépréciation des actifs financiers énoncées dans la norme IFRS 9. La provision pour pertes sur créances attendues (« PCA ») est fondée sur les pertes sur créances qui devraient survenir durant la vie de l'actif. La Banque comptabilise une provision pour pertes d'un montant égal à la PCA sur 12 mois pour les instruments financiers qui n'ont pas encore fait l'objet d'une augmentation significative du risque de crédit depuis leur création, et à la PCA à vie après une augmentation significative du risque de crédit. La Banque détermine, à chaque date de déclaration, si le risque de crédit a augmenté de façon importante en comparant le risque de défaut de paiement à la date de déclaration au risque de défaut de paiement à la date de comptabilisation initiale. Les PCA pour les instruments de créance évalués à leur JVAERE ne réduisent pas la valeur comptable de ces actifs financiers dans les états consolidés de la situation financière, qui continue de correspondre à leur juste valeur. Au lieu de cela, un montant égal à la provision est comptabilisé dans les autres éléments du résultat étendu à titre de dépréciation cumulée, avec une charge correspondante au profit ou à la perte. La perte cumulée comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu est recyclée en profit ou perte à la suite de la décomptabilisation des actifs. Aucune PCA n'a été comptabilisée au 30 septembre

2024 (zéro au 31 décembre 2023).

Pour les émissions de titres de créance, Manuvie recourt, pour la gestion du risque de marché, aux notes des institutions externes de notation du risque et, s'il n'y en a pas, à ses notes de crédit internes. Lorsque plusieurs agences de notation approuvées attribuent des notes à une émission donnée, l'ordre de priorité des agences est le suivant : Standard & Poor's (« S&P »), Moody's Investors Service, DBRS et Fitch Ratings Services; la Banque utilise en dernier lieu la notation interne du risque de la société mère.

Les titres de participation sont classés et évalués à leur juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »), car ces instruments contiennent des flux de trésorerie contractuels qui ne satisfont pas au critère d'URCI (le dividende est établi de manière discrétionnaire et le gain en capital n'est pas prévu au contrat). Au 30 septembre 2024, la Banque détenait 180 millions de dollars de titres de participation négociés en bourse évalués selon leur JVBRN (156 millions de dollars au 31 décembre 2023). Les titres de participation sont initialement évalués à leur juste valeur majorée des coûts d'opération qui leur sont directement attribuables, et ultérieurement présentés dans les états consolidés de la situation financière à leur juste valeur établie en fonction des cours acheteurs publiés. Les variations de la juste valeur et les gains et les pertes réalisés sont comptabilisés dans les revenus autres que les intérêts dans l'état consolidé des revenus, sous la forme de gains nets (pertes nettes) sur les titres. Les revenus de dividendes sont comptabilisés dans les revenus d'intérêts. Les pertes réalisées nettes découlant de la vente de titres de participation évalués à leur JVBRN pour le trimestre clos le 30 septembre 2024 étaient zéro (zéro au 30 septembre 2023) et les gains réalisés nets pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024 étaient nuls (pertes réalisées nettes de 3 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023). Les gains non réalisés nets comptabilisés en tant que profit ou perte pour le trimestre clos le 30 septembre 2024 se sont chiffrés à 15 millions de dollars (pertes non réalisées nettes de 8 millions de dollars pour le trimestre clos le 30 septembre 2023) et, pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024, à 12 millions de dollars (4 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023).

Risque opérationnel

ORA – Informations générales qualitatives sur le cadre du risque opérationnel des banques

Le risque opérationnel est le risque de pertes attribuables à une inadéquation ou à une défaillance des processus internes, à des pannes de systèmes, à des défaillances humaines ou à des facteurs externes.

Principaux facteurs de risque

Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités commerciales de la BMC. Il comprend un vaste éventail de risques, dont les risques liés à la non-conformité à la réglementation, aux litiges, aux défaillances technologiques, à l'interruption des activités, à la violation de la sécurité et de la confidentialité des renseignements, à la gestion inefficace des ressources humaines, aux erreurs de traitement, aux erreurs de modélisation, à l'intégration inefficace des affaires, au vol et à la fraude, et aux dommages matériels. Ces risques peuvent consister en des pertes financières, des sanctions réglementaires, une perte de position concurrentielle ou un dommage à la réputation. La gestion du risque opérationnel fait partie intégrante de toutes les pratiques que la Banque applique pour gérer d'autres risques comme le risque de crédit, le risque de marché et le risque d'illiquidité. S'il n'est pas géré efficacement, le risque opérationnel peut nuire à la capacité de gérer ces risques clés.

Stratégie de gestion des risques

Les processus de contrôle des risques de la Banque sont établis et communiqués par le biais de politiques approuvées et de normes, procédures, limites de contrôle et pouvoirs délégués associés approuvés par la direction, qui reflètent la propension à prendre des risques et la tolérance au risque de la Banque.

La politique et le cadre de gestion des risques opérationnels de la BMC énoncent la structure de gouvernance, la propension à prendre des risques et le degré de tolérance au risque, jetant ainsi les bases des mesures d'atténuation du risque opérationnel. La Banque renforce ces bases par l'établissement de systèmes et de contrôles internes appropriés, et le déploiement des efforts nécessaires pour retenir des employés compétents et adéquatement formés à l'échelle de l'entreprise. Elle établit des programmes de gestion des risques dans les différentes unités administratives pour tenir compte de risques opérationnels particuliers pouvant avoir une incidence importante sur la capacité de faire des affaires ou nuire à la réputation de la BMC, de la SDFM et de la Fiducie Platinum II.

Pour assurer une surveillance efficace des risques au sein de l'entreprise, la Banque a mis en place une structure de gouvernance des risques qui comprend des comités de la haute direction et des comités de gestion des risques qui rendent compte ultimement au conseil d'administration. Le conseil d'administration et son comité de gestion des risques sont chargés de surveiller la gestion par la Banque de ses principaux risques. Le comité de gestion des risques du conseil d'administration et le chef de la direction de la Banque délèguent la surveillance des activités de prise de risques et des pratiques de gestion des risques au chef de la gestion des risques.

Le comité directeur de gestion du risque de la Banque appuie le chef de la gestion des risques dans la surveillance des activités de prise de risques et de gestion des risques. Ce comité est chargé de la supervision de la gestion de toutes les expositions aux risques en fonction des politiques et limites approuvées ainsi que des stratégies de gestion des risques. Il est par ailleurs responsable de la supervision générale du cadre de gestion des risques couvrant la propension à prendre des risques, les responsabilités relatives à la gestion des risques, le repérage, la mesure, l'évaluation et le suivi des risques, la production de rapports les concernant, ainsi que le contrôle et l'atténuation des risques.

Les directeurs généraux des unités administratives sont responsables de la gestion quotidienne des risques opérationnels inhérents à leurs activités.

Les unités administratives et fonctionnelles procèdent à des autoévaluations du contrôle des risques pour cerner, documenter et évaluer les risques opérationnels inhérents et l'efficacité des contrôles internes.

Le chef de la gestion des risques et l'équipe Gestion des risques de la Banque exercent un contrôle indépendant des activités de prise de risques et d'atténuation des risques dans toute l'entreprise. Ils surveillent les indicateurs clés des risques et signalent rapidement tous nouveaux problèmes en matière de contrôle. Les directeurs d'unités administratives modifient de façon proactive les procédures lorsque des problèmes de contrôle émergents sont détectés.

La Banque surveille le risque d'entreprise et en rend compte régulièrement. Le comité directeur de gestion du risque de la Banque et le comité de gestion des risques de son conseil d'administration reçoivent des rapports trimestriels qui font état de tout dépassement du seuil de tolérance au risque de la Banque ou de tout écart par rapport à sa propension à prendre des risques, décrivent les pertes importantes et les événements récents notables en matière de risque et signalent tout risque en évolution ou tout incident externe pertinent susceptible d'avoir une incidence sur le respect par la Banque de sa politique de gestion des risques et sur ses fonds propres au titre du risque.

Un processus a été établi pour le repérage et l'évaluation des risques majeurs et évolutifs. La Banque tient un registre des risques opérationnels et des contrôles, dont l'exposition aux risques et l'efficacité des contrôles sont évaluées périodiquement. Ce processus permet à la Banque de suivre les plans d'action de la direction mis en œuvre pour atténuer les risques ou combler les lacunes en matière de contrôle. En outre, la Banque dispose de procédures claires régissant quand et comment les événements et les problèmes liés aux risques sont portés à l'attention de la haute direction et au comité directeur de gestion du risque de la Banque.

L'approche de la Banque en matière de contrôle des risques comprend également des évaluations des risques et des fonds propres afin d'appréhender de manière appropriée les principaux risques dans le cadre de la mesure et de la gestion de l'adéquation des fonds propres de la Banque. Le BSIF exige de la Banque qu'elle détienne des fonds propres réglementaires pour le risque opérationnel. Le calcul des fonds propres requis pour couvrir le risque opérationnel est inclus dans le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres de la Banque, qui prend en compte à la fois les fonds propres réglementaires au titre du premier pilier et les fonds propres au titre du deuxième pilier en fonction du profil de risque de l'entité, de sa stratégie, de ses plans d'affaires, ainsi que de la complexité et de l'éventail de ses activités.

IRRBB – Objectifs, politiques et informations quantitatives en matière de gestion des risques

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est défini comme l'incidence potentielle des fluctuations défavorables du marché sur le revenu net d'intérêt de la Banque et sur la valeur économique de ses fonds propres. La Banque mesure ce risque en projetant les flux de trésorerie de l'actif et du passif selon divers scénarios de taux d'intérêt. La Banque prend en considération les remboursements anticipés de prêts, les engagements pour des prêts et le comportement des dépôts sans échéance dans son calcul des paramètres de risque. La Banque applique des ondes de choc de taux d'intérêt prescrits et internes pour évaluer le risque de taux d'intérêt, et communique les résultats chaque mois au comité de l'appariement de l'actif et du passif, pour voir à ce que le risque soit géré conformément à la propension à prendre des risques qu'elle a établie. Les principales hypothèses tirées du modèle de taux d'intérêt sont examinées et approuvées chaque année par le comité de l'appariement de l'actif et du passif afin de s'assurer qu'elles demeurent raisonnables et appropriées.

La Banque utilise des instruments dérivés, le cas échéant, pour gérer l'actif et le passif et mieux appairer les mouvements de trésorerie découlant de la retarification ou de l'échéance d'instruments au titre de l'actif ou du passif, ou encore pour gérer le risque de taux d'intérêt. Le recours aux instruments dérivés n'est autorisé qu'à des fins de couverture. Pour atténuer les risques uniques liés à l'utilisation de ces instruments, la Banque a mis en place des politiques et des processus de gestion des risques particuliers, des types autorisés d'instruments dérivés et des contrôles rigoureux concernant l'utilisation de ces instruments.

Le tableau suivant présente la sensibilité à une onde de choc parallèle soudaine et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt de la BMC, mesuré sur un horizon de 12 mois, et sur la valeur économique de ses fonds propres. Le résultat réel de la sensibilité peut varier en fonction de plusieurs facteurs, y compris des changements dans les positions actuelles et les mesures de gestion.

Risque de taux d'intérêt^(1,2)

	T3 2024		T2 2024		T1 2024	
	NII risk	EVE	NII risk	EVE	NII risk	EVE
Augmentation du taux de 100 points de base	\$ (7)	\$ (7)	\$ (10)	\$ (28)	\$ (7)	\$ (15)
Baisse du taux de 100 points de base	6	6	10	28	7	14

	T4 2023		T3 2023	
	NII risk	EVE	NII risk	EVE
Augmentation du taux de 100 points de base	\$ (12)	\$ (27)	\$ (8)	\$ (27)
Baisse du taux de 100 points de base	12	26	8	26

⁽¹⁾ Un mouvement parallèle immédiat et soutenu de 100 points de base des taux d'intérêt, avec un plancher à zéro.

⁽²⁾ La sensibilité aux taux d'intérêt suppose que la Banque aligne tous les taux administrés des prêts et des dépôts directement sur les taux du marché. La Banque peut atténuer les répercussions des marges au moyen de ses taux administrés.

Renseignements exigés en vertu de la ligne directrice B-6 – Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque de ne pas disposer de fonds ou d'actifs liquides suffisants pour satisfaire aux demandes de liquidités ou aux appels de sûretés, qu'ils aient été prévus ou non.

Au moins une fois par année, le conseil d'administration examine et approuve la politique de gestion des liquidités et des risques de marché, et examine le plan d'intervention d'urgence en cas d'illiquidité, ce qui fait en sorte que la Banque dispose de l'infrastructure et des fonctions de contrôle nécessaires pour respecter ses obligations prévues et imprévues en matière de liquidités. Les limites de risque sont approuvées par le conseil d'administration et définissent le niveau de risque maximum que la Banque est prête à assumer en ce qui concerne les risques d'illiquidité. Le plan d'intervention d'urgence en cas d'illiquidité présente différentes situations de liquidité. Il prévoit des procédures, des plans d'action et des exigences en matière de communication pour chaque scénario et définit les rôles et responsabilités de chacun.

Des simulations de crises de liquidités sont effectuées chaque mois afin de surveiller et de déterminer les sources de pression potentielles sur les liquidités et de s'assurer que les expositions actuelles demeurent conformes au niveau de tolérance au risque et aux limites du risque d'illiquidité établis par la Banque. En plus des paramètres internes de la Banque, elle doit également se conformer à la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, qui englobe les flux de trésorerie nets cumulatifs nets et le ratio de liquidité à court terme. Les principales hypothèses tirées des simulations de crises internes sont examinées et approuvées chaque année par le comité de l'appariement de l'actif et du passif afin de s'assurer qu'elles demeurent raisonnables et appropriées.

Les actifs liquides comprennent les actifs non grevés négociables qui peuvent être donnés en nantissement d'emprunts et que l'on peut convertir en liquidités à temps pour respecter les exigences en matière de liquidités. Au 30 septembre 2024, les actifs liquides et non grevés de la Banque s'élevaient à 5,7 milliards de dollars (19 % de l'actif total), contre 5,3 milliards de dollars (18 % de l'actif total) au 31 décembre 2023.

Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2024, la Banque a atteint les minimums réglementaires pour le ratio de liquidité à court terme et le flux de trésorerie net cumulatif.

En tant que banque sous réglementation fédérale et membre de Paiements Canada, la Banque Manuvie a également accès au mécanisme permanent d'octroi de liquidités à plus d'un jour de la Banque du Canada.

Structure de gouvernance

Le conseil d'administration est ultimement responsable de surveiller la gestion du risque d'illiquidité de la Banque. La gestion des liquidités a été déléguée au trésorier de la Banque, et la supervision de son cadre de gestion du risque d'illiquidité, au chef de la gestion des risques. Le comité de l'appariement de l'actif et du passif est responsable de la gestion et du suivi du risque d'illiquidité.

Financement

La Banque a élaboré et continue d'élaborer des stratégies visant à diversifier les sources de financement en termes de produits et de canaux de financement, en tenant compte du degré de dépendance à l'égard des différentes sources de financement. La diversification des sources de financement est continuellement surveillée et communiquée au comité de l'appariement de l'actif et du passif et au conseil d'administration. La capacité de la Banque à titriser des prêts hypothécaires résidentiels de grande qualité lui a procuré une indispensable source de financement diversifié et de liquidités éventuelles. La titrisation d'actifs permet à la Banque d'obtenir du financement à long terme à des taux d'intérêt avantageux.

Titrisation

La Banque agit comme promoteur, initiateur et fournisseur de services de rehaussement de crédit pour ses programmes de titrisation. Les prêts hypothécaires achetés par la Banque auprès de tiers et titrisés dans le cadre du programme des TH LNH continuent d'être remboursés par le fournisseur de services hypothécaires tiers. En outre, la Banque investit dans des titres à court et à long terme de première qualité adossés à des créances. Les sections qui suivent fournissent un aperçu des programmes de titrisation de la Banque.

Programme de titrisation de Manuvie Un

La BMC a mis sur pied le programme de la Fiducie Platinum pour titriser les comptes Manuvie Un non assurés de grande qualité. Le programme de titrisation de la Fiducie Platinum II diversifie les capacités de financement de la BMC en lui fournissant une source de fonds supplémentaire. La disponibilité de canaux de financement multiples augmente la capacité de la BMC à obtenir des fonds à faible coût et lui fournit des liquidités accrues. Les critères d'admissibilité sont définis dans la documentation du programme. La BMC constitue un portefeuille de ces comptes et vend une coparticipation indivise dans les créances du portefeuille au programme en échange d'une somme d'argent. Le programme finance l'achat de la coparticipation par l'émission de billets à terme. Les comptes Manuvie Un sous-tendant les billets sont isolés juridiquement des actifs de la BMC, et les flux de trésorerie générés par le portefeuille sont utilisés pour verser les intérêts et rembourser le capital sur les billets à terme. La participation continue de la BMC consiste notamment à fournir des services de gestion du portefeuille de comptes Manuvie Un et à assumer un rôle administratif pour le programme. La BMC accorde également des prêts au programme pour payer les coûts d'opération initiaux. Ces prêts sont subordonnés à tous les billets émis par la Fiducie Platinum II.

La BMC fournit des rehaussements de crédit à la Fiducie Platinum II sous forme du montant d'un portefeuille d'actifs se trouvant en sus des billets émis, d'un rehaussement de crédit du droit de propriété et de l'écart excédentaire consistant en excédents de trésorerie qui ne sont attribués à la BMC qu'après avoir honoré les obligations périodiques de la Fiducie Platinum II. Au 30 septembre 2024, les comptes de liquidités ont été financés à hauteur de 22 millions de dollars (32 millions de dollars au 31 décembre 2023) pour la Fiducie Platinum II. Le compte de liquidités de la Fiducie Platinum II est financé selon les critères définis dans les ententes relatives aux séries.

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2024, des billets à terme garantis d'une valeur de 250 millions de dollars avaient été émis par la Fiducie Platinum II (zéro pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023). Au 30 septembre 2024, des billets à terme d'une valeur de 3 milliards de dollars (2,75 milliards de dollars au 31 décembre 2023) étaient en circulation.

Programme de titrisation de TH LNH

La BMC titrise des prêts hypothécaires résidentiels amortissables assurés qui ont été consentis au Canada dans le cadre du programme des TH LNH, et ces titres détenus sont inscrits dans les états consolidés de la situation financière ou la BMC les vend à des investisseurs tiers. La BMC s'attend à continuer d'émettre des TH LNH dans des volumes qui correspondent à la croissance de son actif en matière de prêts hypothécaires assurés, sous réserve des cautionnements de nouveaux TH LNH du marché accordés par la SCHL.

Programme de titrisation des OHC

Le programme des OHC représente l'option de financement la moins chère pour les produits hypothécaires amortissables assurés de la Banque. Les émissions d'OHC s'appuient sur des portefeuilles de TH LNH et la structure de paiement comprend des paiements de coupons sur une base semestrielle et un paiement à l'échéance. Lors de l'émission d'une OHC, un passif d'emprunt garanti est comptabilisé et les prêts hypothécaires résidentiels connexes auxquels cette obligation est adossée demeurent inscrits dans les états consolidés de la situation financière de la Banque.

Comptabilisation de la titrisation

Le programme de titrisation interne de Manuvie Un de la Banque ne répond pas aux exigences de décomptabilisation. Les comptes Manuvie Un titrisés continuent d'être comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Banque étant donné qu'elle conserve le risque de remboursement anticipé et de taux d'intérêt associé à ces comptes, lequel représente la quasi-totalité des risques et avantages associés aux actifs transférés. Ces opérations sont comptabilisées comme des opérations de financement garanties et la BMC continue à comptabiliser les comptes comme des actifs et à inscrire un passif sous forme d'emprunt garanti (c'est-à-dire d'effets à payer, ce qui est comptabilisé au coût amorti). La Banque comptabilise les revenus d'intérêts sur les actifs et la charge d'intérêts sur les effets à payer selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les opérations effectuées dans le cadre des programmes de titrisation internes de la Banque sont regroupées à la BMC.

Les prêts hypothécaires résidentiels titrisés dans le cadre du programme des TH LNH continuent aussi d'être comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière de la BMC étant donné qu'elle conserve les risques de remboursement anticipé et de taux d'intérêt. La BMC conserve également les écarts de taux entre les titres et les actifs hypothécaires sous-jacents. Si la BMC crée un TH LNH sans le vendre, elle ne comptabilise pas de passif. Toutes les expositions à des opérations de titrisation sont prises en considération pour le portefeuille bancaire.

La Banque achète également des prêts hypothécaires résidentiels de la SCHL auprès d'initiateurs tiers (pour des immeubles à logements multiples), avec un risque de remboursement anticipé et de crédit négligeable. Ces prêts hypothécaires sont mis en commun dans le cadre du programme des TH LNH, puis vendus dans le cadre du programme des OHC. La structure de ces opérations répond à des critères précis et est admissible à la décomptabilisation du bilan, en plus d'engendrer un gain initial comptabilisé lors de la vente des prêts hypothécaires. La Banque conserve une participation résiduelle, qui est comptabilisée à titre de participation conservée au titre des opérations de titrisation dans les états consolidés de sa situation financière.

Traitement des fonds propres pour les expositions aux opérations de titrisation

Comme il est indiqué dans la section Gestion des fonds propres du présent document, la BMC utilise l'approche standard pour attribuer des pondérations de risque aux actifs, y compris les prêts hypothécaires consentis dans le cadre des programmes des TH LNH et de la Fiducie Platinum II qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation tel qu'expliqué ci-dessus, ainsi que les expositions à des opérations de titrisation découlant de placements à court et à long terme. La Banque cède des évaluations de crédit provenant d'organismes externes d'évaluation du crédit autorisés par le BSIF.

Résumé des actifs titrisés⁽¹⁾

Programme de titrisation	T3 2024	T2 2024	T1 2024	T4 2023	T3 2023
Titrisation des prêts hypothécaires de Manuvie Un					
Prêts hypothécaires titrisés – Fiducie Platinum ⁽²⁾	\$ 3,000	\$ 3,000	\$ 2,750	\$ 2,750	\$ 2,750
Liquidités soumises à restrictions ⁽⁴⁾	22	33	27	32	32
Total de la titrisation des prêts hypothécaires de Manuvie Un	\$ 3,022	\$ 3,033	\$ 2,777	\$ 2,782	\$ 2,782
Titrisation des TH LNH					
TH LNH non vendus ⁽³⁾	\$ 1,896	\$ 1,886	\$ 1,851	\$ 1,934	\$ 1,538
Liquidités soumises à restrictions ⁽⁴⁾	43	43	42	63	63
Total de la titrisation des TH LNH	\$ 1,939	\$ 1,929	\$ 1,893	\$ 1,997	\$ 1,601
Vendu au programme des OHC	3,300	3,150	3,051	2,900	2,787
Total	\$ 8,261	\$ 8,112	\$ 7,721	\$ 7,679	\$ 7,170

⁽¹⁾ Il s'agit de prêts hypothécaires titrisés.

⁽²⁾ Le solde restant inclut un billet à terme de série 2016-1 de 750 millions de dollars, d'un billet à terme de série 2018-1 de 750 millions de dollars et d'un billet à terme de série 2020-1 de 1 500 millions de dollars, lesquels sont adossés à un portefeuille de comptes Manulife Un non assurés. La série 2016-1 a été renouvelée en avril 2021 et en juin 2022 et le début de la réduction a été repoussé à juin 2027.

La série 2018-1 a été renouvelée en novembre 2020 et le début de la réduction a été repoussé à novembre 2024. L'échéance du billet de série 2020-1 est prévue pour le troisième trimestre de 2026. Les modalités régissant les billets de séries 2016-1, 2018-1 et 2020-1 prévoient également qu'une sûreté supplémentaire soit fournie au porteur pour mieux garantir la créance.

⁽³⁾ Aucun passif n'est comptabilisé à l'égard des titres qui ont été créés, mais n'ont pas été vendus.

⁽⁴⁾ Les programmes de titrisation exigent des émetteurs qu'ils maintiennent des réserves de liquidité supplémentaires au compte de capital et d'intérêts de dépositaire pour couvrir les dépôts au titre de remboursement anticipé du capital.

Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2024, des prêts hypothécaires résidentiels (pour des immeubles à logements multiples) d'une valeur totale de 256 millions de dollars ont été vendus au programme des OHC et décomptabilisés des états financiers consolidés (248 millions de dollars pour le trimestre clos le 30 septembre 2023), et un gain d'un million de dollars sur la vente a été comptabilisé (2 millions de dollars pour le trimestre clos le 30 septembre 2023). Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024, des prêts hypothécaires résidentiels assurés (pour des immeubles à logements multiples) d'une valeur totale de 688 millions de dollars (469 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023) ont été vendus au programme des OHC et décomptabilisés des états financiers consolidés, et un gain de 3 millions de dollars sur la vente a été comptabilisé (5 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023). Au 30 septembre 2024, des prêts hypothécaires résidentiels assurés (pour des immeubles à logements multiples) d'une valeur totale de 2 578 millions de dollars (1 945 millions de dollars au 31 décembre 2023) ont été décomptabilisés des états financiers consolidés, et des participations conservées au titre des opérations de titrisation de 106 millions de dollars (85 millions de dollars au 31 décembre 2023) ont été comptabilisées à titre d'autres actifs.

Renseignements exigés en vertu de la ligne directrice B-20

Prêts hypothécaires résidentiels et Manuvie Un

La BMC a un portefeuille de prêts hypothécaires de grande qualité. Au 30 septembre 2024, la BMC avait consenti des prêts hypothécaires résidentiels d'une valeur totale de 5,4 milliards de dollars composée d'une tranche de 4,8 milliards de dollars (89 %)¹ en prêts assurés et d'une tranche de 0,6 milliard de dollars (11 %) en prêts non assurés. De plus, la valeur des prêts Manuvie Un de la Banque s'élevait à 18,3 milliards de dollars, dont une tranche de 3,1 milliards de dollars (17 %) composée de prêts assurés et une tranche de 15,2 milliards de dollars (83 %), de prêts non assurés. Au 30 septembre 2024, la valeur totale des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts hypothécaires Manuvie Un consentis par la BMC s'élevait à 23,7 milliards de dollars, dont une tranche de 7,9 milliards de dollars (34 %) était composée de prêts assurés. Tous les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts hypothécaires de Manuvie Un ont été consentis au Canada.

Le tableau des prêts hypothécaires résidentiels et des portefeuilles de Manuvie Un présentés par région² et par type est compris dans les renseignements quantitatifs fournis ci-dessous.

¹ Les prêts hypothécaires et les comptes Manuvie Un assurés sont des comptes et des prêts hypothécaires pour lesquels la Banque réduit ses risques de défaut de paiement par l'entremise de la SCHL ou d'autres assureurs hypothécaires privés.

² La région est déterminée selon l'adresse de la propriété hypothéquée.

B-20 – Prêts hypothécaires par province

	T3 2024				T2 2024				T1 2024			
	Assuré ⁽²⁾	Non assuré ⁽²⁾	Total	Total (%)	Assuré ⁽²⁾	Non assuré ⁽²⁾	Total	Total (%)	Assuré ⁽²⁾	Non assuré ⁽²⁾	Total	Total (%)
Prêts hypothécaires résidentiels ⁽¹⁾												
Alberta	\$ 1,070	\$ 78	\$ 1,148	21%	\$ 1,017	\$ 96	\$ 1,113	21%	\$ 945	\$ 63	\$ 1,008	21%
Provinces de l'Atlantique	372	39	411	8%	345	42	387	8%	319	36	355	7%
Colombie-Britannique	324	52	376	7%	314	61	375	7%	296	48	344	7%
Manitoba	147	15	162	3%	137	17	154	3%	118	11	129	3%
Ontario	961	139	1,100	21%	893	167	1,060	20%	833	133	966	20%
Québec	1,609	232	1,841	34%	1,554	253	1,807	35%	1,522	216	1,738	36%
Saskatchewan	304	18	322	6%	283	20	303	6%	258	16	274	6%
Territoires du Nord-Ouest	-	1	1	0%	-	1	1	0%	-	1	1	0%
Total	\$ 4,787	\$ 574	\$ 5,361	100%	\$ 4,543	\$ 657	\$ 5,200	100%	\$ 4,291	\$ 524	\$ 4,815	100%
Manuvie Un												
Alberta	\$ 567	\$ 1,459	\$ 2,026	11%	\$ 595	\$ 1,397	\$ 1,992	11%	\$ 613	\$ 1,360	\$ 1,973	11%
Provinces de l'Atlantique	163	711	874	5%	172	695	867	5%	178	673	851	5%
Colombie-Britannique	430	2,379	2,809	15%	451	2,351	2,802	15%	464	2,300	2,764	15%
Manitoba	75	280	355	2%	78	276	354	2%	80	268	348	2%
Ontario	1,132	7,503	8,635	47%	1,165	7,345	8,510	47%	1,119	7,222	8,341	47%
Québec	650	2,544	3,194	17%	674	2,469	3,143	17%	698	2,394	3,092	17%
Saskatchewan	147	313	460	3%	150	314	464	3%	155	309	464	3%
Territoires du Nord-Ouest	-	3	3	0%	-	3	3	0%	-	3	3	0%
Total	\$ 3,164	\$ 15,192	\$ 18,356	100%	\$ 3,285	\$ 14,850	\$ 18,135	100%	\$ 3,307	\$ 14,529	\$ 17,836	100%
Prêts hypothécaires résidentiels ⁽¹⁾												
Alberta	\$ 925	\$ 66	\$ 991	21%	\$ 889	\$ 70	\$ 959	21%	\$ 889	\$ 70	\$ 959	21%
Provinces de l'Atlantique	300	37	337	7%	272	37	309	7%	272	37	309	7%
Colombie-Britannique	297	48	345	7%	287	51	338	7%	287	51	338	7%
Manitoba	115	10	125	3%	107	10	117	2%	107	10	117	2%
Ontario	831	136	967	20%	808	129	937	21%	808	129	937	21%
Québec	1,473	234	1,707	36%	1,406	215	1,621	36%	1,406	215	1,621	36%
Saskatchewan	251	17	268	6%	240	18	258	6%	240	18	258	6%
Territoires du Nord-Ouest	-	1	1	0%	-	1	1	0%	-	1	1	0%
Total	\$ 4,192	\$ 549	\$ 4,741	100%	\$ 4,009	\$ 531	\$ 4,540	100%	\$ 4,009	\$ 531	\$ 4,540	100%
Manuvie Un												
Alberta	\$ 654	\$ 1,329	\$ 1,983	11%	\$ 660	\$ 1,318	\$ 1,978	11%	\$ 660	\$ 1,318	\$ 1,978	11%
Provinces de l'Atlantique	187	648	835	5%	190	641	831	5%	190	641	831	5%
Colombie-Britannique	490	2,266	2,756	15%	493	2,277	2,770	16%	493	2,277	2,770	16%
Manitoba	85	267	352	2%	85	271	356	2%	85	271	356	2%
Ontario	1,043	7,275	8,318	47%	1,033	7,209	8,242	46%	1,033	7,209	8,242	46%
Québec	776	2,290	3,066	17%	765	2,292	3,057	17%	765	2,292	3,057	17%
Saskatchewan	164	309	473	3%	165	317	482	3%	165	317	482	3%
Territoires du Nord-Ouest	1	2	3	0%	-	3	3	0%	-	3	3	0%
Total	\$ 3,400	\$ 14,386	\$ 17,786	100%	\$ 3,391	\$ 14,328	\$ 17,719	100%	\$ 3,391	\$ 14,328	\$ 17,719	100%

⁽¹⁾ Les prêts hypothécaires résidentiels excluent les comptes ManuvieUn.

⁽²⁾ Les montants pour les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts hypothécaires de ManuvieUn sont présentés avant les provisions pour pertes sur créances attendues.

Ratio prêt/valeur moyen

Le ratio prêt/valeur correspond à la valeur des sûretés qui garantissent le prêt par rapport au solde de celui-ci. Le ratio prêt/valeur du portefeuille total de prêts hypothécaires résidentiels non assurés de la BMC, y compris les marges de crédit hypothécaire, était de 53 % au 30 septembre 2024 (53 % au 31 décembre 2023). Ce calcul est pondéré en fonction des soldes hypothécaires et rajusté selon la valeur des propriétés établie selon l'indice composé national des prix des maisons Teranet – Banque Nationale.

La Banque vérifie régulièrement la qualité de crédit de son portefeuille et a mis en place un programme de gestion de compte proactive prévoyant la prise de mesures correctives avant que des prêts ne soient en souffrance. La Banque simule également des situations de crise pour évaluer les pertes que pourrait subir son portefeuille si une onde de choc frappait le marché immobilier. D'après ses tests, la Banque serait en mesure d'absorber les pertes sur créances découlant des situations de crise simulées.

Le tableau ci-dessous présente un résumé du ratio prêt/valeur moyen pondéré par région³ et par type pour les marges de crédit hypothécaire et les prêts hypothécaires non assurés nouvellement créés et acquis (y compris les refinancements menant à une augmentation des fonds ou des limites) durant la période courante.

³ La région est déterminée selon l'adresse de la propriété hypothéquée.

B-20 – Ratios prêt/valeur moyens pour les prêts hypothécaires de Manuvie Un et les prêts hypothécaires non assurés émis au cours du trimestre

Ratio prêt/valeur moyen en %	T3 2024				T2 2024				T1 2024			
	Prêts hypothécaires résidentiels ⁽¹⁾	Manuvie Un ⁽²⁾			Prêts hypothécaires résidentiels ⁽¹⁾	Manuvie Un ⁽²⁾			Prêts hypothécaires résidentiels ⁽¹⁾	Manuvie Un ⁽²⁾		
		Renouvelable ⁽³⁾	Fixe ⁽³⁾	Total		Renouvelable ⁽³⁾	Fixe ⁽³⁾	Total		Renouvelable ⁽³⁾	Fixe ⁽³⁾	Total
Alberta	65%	55%	14%	69%	64%	57%	14%	71%	69%	56%	13%	69%
Provinces de l'Atlantique	65%	57%	11%	68%	60%	55%	13%	68%	68%	54%	14%	68%
Colombie-Britannique	58%	53%	6%	59%	59%	52%	6%	58%	61%	52%	7%	59%
Manitoba	66%	60%	12%	72%	65%	59%	15%	74%	61%	58%	11%	69%
Ontario	57%	53%	8%	61%	57%	53%	8%	61%	58%	52%	8%	60%
Québec	55%	58%	10%	68%	57%	59%	11%	70%	55%	57%	12%	69%
Saskatchewan	71%	58%	13%	71%	63%	56%	16%	72%	56%	59%	12%	71%
Territoires	-	-	-	-	-	25%	-	25%	-	-	-	-
Moyenne	59%	54%	9%	63%	59%	55%	9%	64%	58%	54%	9%	63%

Ratio prêt/valeur moyen en %	T4 2023				T3 2023			
	Prêts hypothécaires résidentiels ⁽¹⁾	Manuvie Un ⁽²⁾			Prêts hypothécaires résidentiels ⁽¹⁾	Manuvie Un ⁽²⁾		
		Renouvelable ⁽³⁾	Fixe ⁽³⁾	Total		Renouvelable ⁽³⁾	Fixe ⁽³⁾	Total
Alberta	66%	54%	15%	69%	59%	56%	14%	70%
Provinces de l'Atlantique	69%	56%	13%	69%	61%	56%	11%	67%
Colombie-Britannique	58%	51%	6%	57%	57%	51%	7%	58%
Manitoba	71%	56%	13%	69%	61%	60%	10%	70%
Ontario	59%	51%	8%	59%	56%	52%	7%	59%
Québec	53%	57%	11%	68%	53%	56%	11%	67%
Saskatchewan	63%	61%	11%	72%	65%	59%	12%	71%
Territoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Moyenne	57%	53%	9%	62%	56%	53%	9%	62%

⁽¹⁾ Le ratio prêt/valeur est calculé en fonction du solde à payer et pondéré par le solde à payer de chaque prêt.

⁽²⁾ La même sûreté (propriété résidentielle) garantit à la fois la composante renouvelable et la composante fixe de la facilité de crédit Manuvie Un.

⁽³⁾ Le ratio prêt/valeur est établi d'après la limite de crédit autorisée renouvelable et le solde impayé de la composante fixe des comptes Manuvie Un et est pondéré selon la limite de crédit autorisée de chaque compte. Pour la composante renouvelable des comptes Manuvie Un, le ratio prêt/valeur moyen fondé sur le solde à payer et pondéré par le solde total à payer pour les comptes Manuvie Un est de 43% contre 54% selon les limites autorisées pour le trimestre clos le 30 septembre 2024, et de 42% contre 53% selon les limites autorisées pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2023.

Prêts hypothécaires résidentiels et portefeuilles de Manuvie Un (composante fixe⁴) selon la période d'amortissement

Un résumé des prêts hypothécaires résidentiels de la BMC et des prêts hypothécaires de Manuvie Un (composante fixe) par période d'amortissement restante⁵, conformément aux modalités de l'acte d'hypothèque, est présenté dans les tableaux ci-dessous.

B-20 – Prêts hypothécaires par période d'amortissement

	Prêts hypothécaires résidentiels				
	T3 2024	T2 2024	T1 2024	T4 2023	T3 2023
Moins de 20 ans	29%	27%	28%	27%	26%
De 20 à 25 ans	69%	68%	70%	70%	71%
De 25 à 30 ans	2%	5%	2%	3%	3%
30 ans et plus	0%	0%	0%	0%	0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

	Manuvie Un (fixe)				
	T3 2024	T2 2024	T1 2024	T4 2023	T3 2023
	29%	28%	28%	28%	28%
	42%	43%	44%	44%	45%
	28%	27%	27%	27%	26%
	1%	2%	1%	1%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

⁴ La composante fixe représente la portion amortissable du compte Manuvie Un.

⁵ La durée d'amortissement restante correspond à la différence entre la durée d'amortissement indiquée au contrat de prêt et le temps écoulé depuis la conclusion de celui-ci.

Glossaire

Dispositif de Bâle III

- Le premier pilier, Normes de fonds propres, expose les méthodes de calcul des fonds propres et définit des exigences minimales de fonds propres;
- Le deuxième pilier, Surveillance prudentielle, exige des banques qu'elles définissent en bonne et due forme un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres faisant l'objet d'une surveillance prudentielle;
- Le troisième pilier, Discipline de marché, complète les deux autres en établissant un ensemble d'exigences de communication financière pour permettre aux acteurs du marché de comprendre le profil de risque de la Banque et d'apprécier l'application des exigences du dispositif de Bâle III en matière de fonds propres.

Actifs pondérés en fonction du risque (« APR »)

Conformément au dispositif de Bâle III, le BSIF exige que les banques respectent des normes de fonds propres minimums axées sur le risque pour leur exposition au risque de crédit, au risque opérationnel et au risque de marché lorsque d'importantes activités de négociation ont lieu. On calcule les actifs pondérés en fonction de chacun de ces types de risques, puis on en fait la somme pour déterminer le total des actifs pondérés en fonction du risque.

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (« CET1 »)

Comprennent principalement les actions ordinaires, les bénéfices non répartis et le cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des ajustements réglementaires applicables.

Autres éléments de fonds propres de catégorie 1

Comprennent les instruments de catégorie 1 émis qui ne satisfont pas aux critères relatifs aux fonds propres CET1 et qui ont contribué à l'excédent créé par l'émission d'instruments non compris dans les fonds propres CET1, ainsi que les instruments émis par des filiales consolidées non compris dans les fonds propres CET1, déduction faite des ajustements réglementaires applicables.

Fonds propres de catégorie 2

Comprennent les provisions pour pertes sur prêts et les créances subordonnées admissibles, déduction faite des ajustements réglementaires applicables.

Ratios de fonds propres

Les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés en divisant les fonds propres CET1, les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres par les actifs pondérés en fonction du risque. Outre les ratios des fonds propres CET1, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres, les institutions de dépôt canadiennes doivent s'assurer que leur ratio de levier atteigne le niveau minimum prescrit par le BSIF. Le total de l'actif exclut tous les éléments déduits des fonds propres.

Ratio d'endettement

Le ratio de levier est calculé en divisant les fonds propres de catégorie 1 de la Banque par son exposition totale. L'exposition totale de la Banque est la somme des expositions suivantes:

a) expositions au bilan; b) expositions sur dérivés; c) expositions sur opérations de financement par titres; d) expositions hors bilan.

Ratio d'efficience

Ce ratio représente le montant total des dépenses engagées pour gagner un dollar de revenus et il exprime donc un rapport entre les dépenses et les revenus. Un faible ratio indique que la Banque a utilisé efficacement ses ressources.